

ANDRÉ MARTY



# DANS LES PRISONS DE LA RÉPUBLIQUE

Préface de HENRI BARBUSSE

QUINZIÈME MILLE



..... 1924 .....

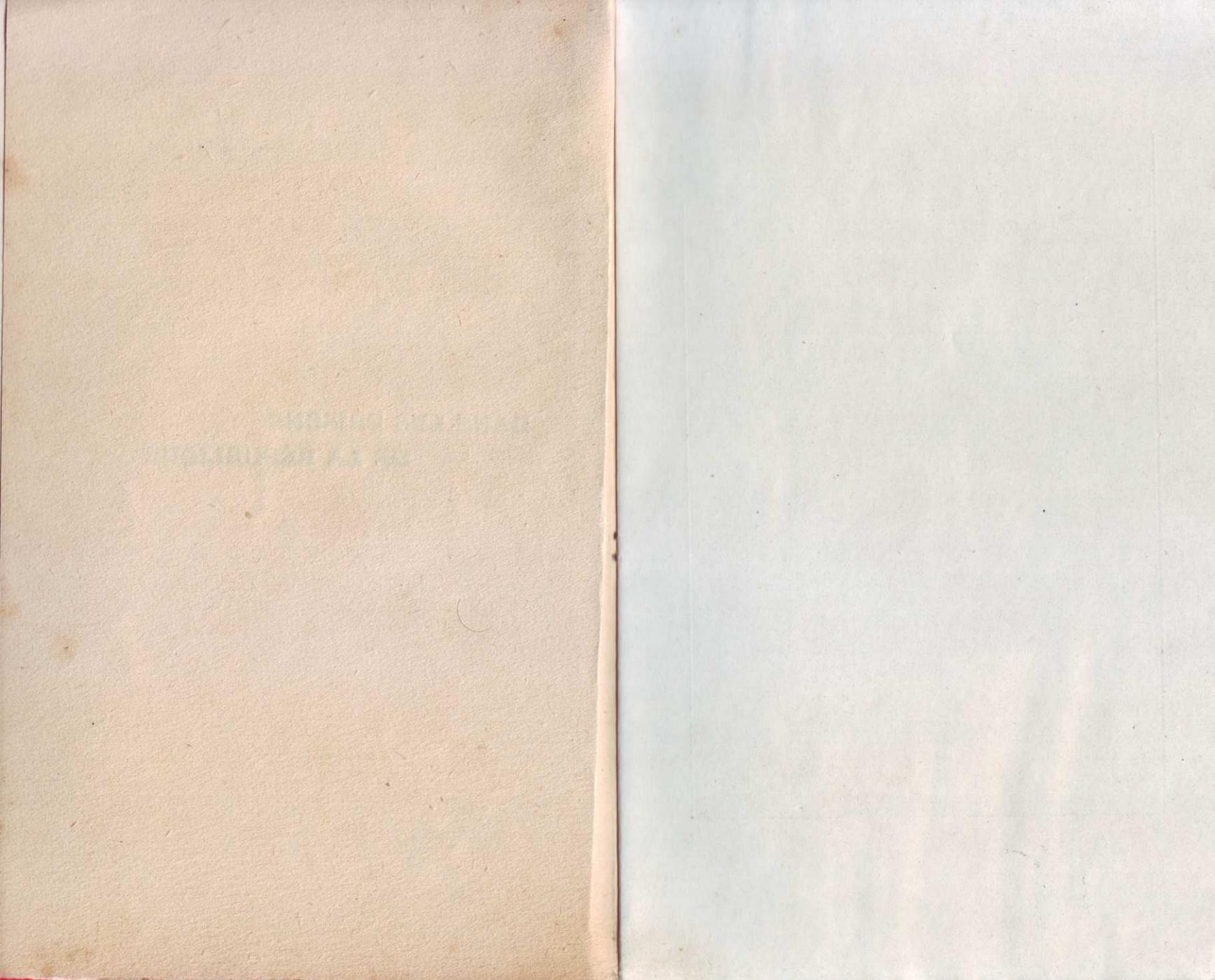
LIBRAIRIE DE L'HUMANITÉ

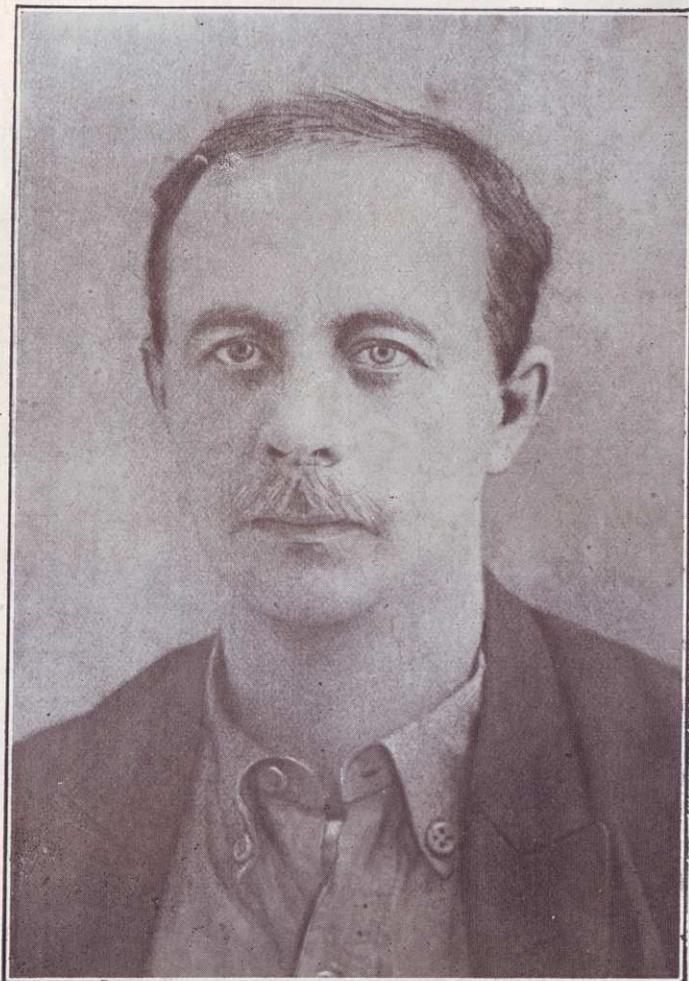
120 ∞ RUE LAFAYETTE ∞ 120 ∞ PARIS

Prix : 1 fr. 50

.....

**DANS LES PRISONS  
DE LA RÉPUBLIQUE**





ANDRÉ MARTY

---

# DANS LES PRISONS

DE LA

# RÉPUBLIQUE

---

PRÉFACE D'HENRI BARBUSSE

---



---

PARIS

LIBRAIRIE DE L'HUMANITÉ

120, Rue Lafayette, 120

---

1924

---

## PRÉFACE

---

### Dans l'Enfer de la France

---

Ce livre, que nous devons lire et relire, est un livre effrayant de sincérité. Il condense dans ses quelques pages un infini d'horreur. André Marty a placé comme épigraphe à l'un de ses chapitres, l'inscription que Dante, le grand visionnaire des siècles passés, nous rapporta pour l'avoir lue sur le fronton de l'enfer. C'est bien dans l'enfer, en effet, que nous pénétrons, guidés par un de ceux qui en reviennent, l'enfer des geôles, des prisons, des cachots de la République française.

Et on serait tenté de croire que seul un poète dantesque pouvait accumuler tous ces détails où la stupide bestialité le dispute au raffinement le plus hypocrite, pour torturer des hommes.

Hélas, à la honte de notre humanité qui s'affuble des qualificatifs de démocratique et même de civilisée, ce n'est pas là un livre arraché à l'imagination d'un sombre poète halluciné, mais simplement la réalité des choses, notée sans aucune recherche d'effet oratoire, avec le seul désir d'établir un bilan sérieux, scrupuleusement positif, d'une partie de la réalité : celle qu'un maudit, qu'un bagnard, poussé de prison en prison, a pu recueillir directement ou d'après des témoignages qui ne trompent pas.

Ainsi, dans la France contemporaine, dans la France de MM. Millerand, Poincaré, Foch, Lyautey et autres, dont les noms sont entourés de respect par une opinion

publique stupide, dans cette France, on a organisé avec une barbarie qui dépasse tout ce qu'on pourrait croire, le supplice des prisonniers. De la Maison Centrale au Pénitencier, ou bien à ces Compagnies de Discipline dont la France a seule en ce moment dans le monde le monopole infamant, des files, des masses, des foules de réprouvés sont par toutes sortes de moyens éliminées de la vie.

Ces réprouvés, ce sont des hommes que les tribunaux ont condamnés. Certes, il y aurait trop à dire sur la façon dont fonctionne la justice bourgeoise, sur l'arbitraire exorbitant, sur l'injustice endémique, constante, énorme qui, après avoir poussé les malheureux à contrevenir à des lois faites contre eux, les écrasent et les achèvent. Mais quelles que soient toutes les excuses et toutes les justifications qui s'élèvent sous un régime social comme le nôtre en faveur de ceux que les juges, après les policiers, sont payés pour assassiner, n'oublions pas que les prisons républicaines et françaises regorgent d'une grande quantité de détenus militaires. Même aux yeux des maniaques des distinguo juridiques, ces condamnés ne ressemblent pas aux condamnés de droit commun. Ce sont des hommes qui payent d'une punition atroce un moment de négligence, parfois de sottise puérile et d'affolement aveugle, comme ces déserteurs dont Marty nous cite la lamentable odyssée, et qui ont tout du malchanceux et rien du criminel. Parfois, ce sont des hommes qui ont obéi à leur conscience et, malgré les terribles menaces braquées contre eux, ont osé être conséquents avec eux-mêmes et à ne pas mentir par leurs actes, à leur pensée et à leurs sentiments : Ceux-là sont plus et mieux que des innocents.

Ces hommes-là sont plus durement traités que les autres. Il se trouve que toutes les avanies, toutes les iniquités, tous les monstrueux passe-droits, dont ce livre constitue un terrible réquisitoire, s'acharnent principalement sur ces condamnés militaires. Quelle que soit leur condamnation, ils sont condamnés à mort. La volonté plus ou moins avouée dans les bagnes et

les prisons est de s'en débarrasser et d'en libérer notre noble société démocratique. Les précisions que cite Marty sont, à ce point de vue comme à tant d'autres, tout à fait caractéristiques.

Lorsque l'appareil judiciaire s'est abattu sur lui, le vaincu de la société est livré corps et âme à son ennemi de classe : le capitalisme, le dirigeant, le politicien. Depuis le Directeur de la prison, fonctionnaire servile qu'on a nommé à ce poste pour récompenser quelque complaisance politique, jusqu'au Concessionnaire fastueux et millionnaire, auquel est vendu l'esclave enchaîné, et qui tire de la pauvre chair prisonnière tout ce qu'elle peut donner de labeur productif en la nourrissant juste assez pour qu'elle continue à vivre ; jusqu'au fonctionnaire et au Ministre de la Justice, et à tous les fantoches dorés qui gesticulent en haut, tous se vengent de l'ennemi abattu. Aucune garantie pour lui, rien à quoi il puisse s'accrocher ; l'injustice et la violence sur toute la ligne, le fond sanglant de la misère avec l'hypocrisie en plus, comme il convient à notre époque de Mensonge social et politique, de Féodalité qui a falsifié son état-civil avec des noms ronflants.

L'homme qui a écrit ce livre, qui a montré et prouvé que les gardiens de prison et les murs des cellules sont pleins de sang ; qui a montré et prouvé que l'on fait séjourner par un tour d'escamotage les cadavres des assassinés à l'infirmerie pour pouvoir inscrire qu'ils sont morts de maladie ; qui a montré et prouvé que dans certaines périodes, l'état de dénuement dans lequel la France a laissé les prisonniers de ses Maisons Centrales était tel que ces hommes devaient l'herbe qui poussait entre les pavés, le papier, la colle et la gélatine des ateliers d'imprimerie et même des ordures péchées dans les fosses — cet homme est une des plus nobles âmes qui existent aujourd'hui.

Certes, il n'y a pas lieu de présenter au prolétariat de France et d'ailleurs la figure d'André Marty, non plus que de faire son éloge. Il n'est pas un travailleur qui ne sache que celui-là a sacrifié les ordres de ser-

chefs aux injonctions supérieures de sa conscience. Il n'a pas été capable de frapper les soldats et les populations contre lesquelles on le poussait comme tant d'autres. Son refus magnifique, qui le poussait vers la persécution et la mort, en a fait un héros et il en a fait surtout pour nous un grand frère auquel nous devons désormais une affection et une confiance inébranlables.

Il nous faut écouter attentivement et fortement ce qu'il vient nous dire.

L'attachement du peuple a montré assez d'obstination et était prêt à montrer assez de colère pour le délivrer. Le délivré se dresse aujourd'hui devant le peuple pour lui dire que sa tâche n'est pas terminée parce qu'il l'a fait sortir de la géhenne mortelle.

Il faut délivrer les autres, il faut ouvrir ou au besoin casser les portes des prisons devant ces condamnés, et d'abord devant ces condamnés militaires dont le crime a consisté la plupart du temps à oser avoir raison.

L'appel que nous adresse un homme que nous vénérons parce qu'il symbolise le révolté de la guerre contre-révolutionnaire, et même, tout simplement, le révolté de la guerre, cet appel doit être entendu, il doit aller remuer dans chaque prolétaire cette responsabilité profonde que chacun porte, si caché qu'il se croie. Il doit amener sur une cause claire, simple, éclatante, l'union puissante qui renverse les barrières et fait des brèches dans les murs des Bastilles. Il doit faire naitre contre les incessantes abominations de nos ennemis de classe une rancune et une fureur incessantes, réfléchies, inexorables.

Henri BARBUSSE.

## NOTE DE L'ÉDITEUR

---

Nous avons réuni en un volume les notes, les souvenirs et les impressions d'André Marty sur ses quatre années d'emprisonnement.

Comme il convenait, nous publions également les extraits les plus caractéristiques des billets que notre camarade a réussi à faire parvenir chaque fois qu'il pouvait tromper la surveillance étroite dont il était l'objet. Misérables lettres, écrites sur de vieux papier, et dont les caractères tourmentés, souvent informes, nous apportaient, avec le cri de souffrance des malheureuses victimes du capitalisme, la foi révolutionnaire de nos camarades.

Ces textes sont des documents irrécusables. En rappelant les heures glorieuses de 1919, où les marins français sauvèrent l'honneur révolutionnaire dans la mer Noire, ils constituent en même temps une pièce décisive à ajouter au dossier accusateur qui condamne la société que nous combattons.

L'ÉDITEUR

---

## AMNISTIE

---

L'inlassable effort du peuple, conduit à la bataille par les organisations révolutionnaires, a atteint un magnifique succès : le prolétariat m'a rendu à la liberté, aux travailleurs, aux miens.

Malgré les dires des agences, ce n'est pas fini. A Cayenne, dans les centrales, en Afrique, des hommes, de pauvres soldats condamnés, souffrent encore. Nourriture infecte ; la tâche forcée, c'est-à-dire plus qu'un travail de bête ; des traitements odieux ; la répression impitoyable à tout propos et hors de propos. Et la misère morale ! misère atroce. Pendant plus de quatre ans, j'ai vu devant moi d'épouvantables scènes de désespoir. J'ai côtoyé des hommes ayant passé dans toutes les prisons d'Europe ; c'est une honte que la France se classe parmi les pays qui tolèrent dans leurs geôles silencieuses, antichambres de cimetières, le plus d'arbitraire, le plus de scandale. Elle seule possède des bagnes militaires d'Afrique.

Et ces hommes qu'ont-ils fait ? Beaucoup ne le savent pas exactement. Le soldat ivre qui s'est endormi et n'est pas monté en ligne ; celui qui par peur du terrible « falot », brusquement saute le parapet et passe à l'ennemi ; l'employé qui, en région occupée, exécutant le travail ordonné pour son patron, a fait du commerce avec l'ennemi : il est, lui, en prison, mais son directeur vit libre et enrichi. Et les politiques ! Jane Morand, Goldsky mourant, Gaston Rolland, Cottin, Sadoul, Guilbeaux, Midol... Je cite, je rappelle au hasard.

En décembre 1921, une première fournée de condamnés militaires a été libérée ; les portes se sont ouvertes de nouveau, il y a quelques jours, mais ont été refermées avant que tout le monde soit sorti. La grâce ne va qu'à celui dont la famille multiplie les démarches ; le pupille de l'Assistance Publique, lui, n'a jamais rien.

Depuis quatre ans et demi on ne tue plus en grand ; mais des soldats de la grande guerre meurent de faim et d'épuisement peu à peu. Il est temps de décréter l'amnistie générale. Oui ou non le Parlement veut-il discuter le projet de loi déposé en janvier 1921 ? Pourquoi cherche-t-on à en esquiver la discussion ? Pourquoi donc personne n'ose-t-il dire publiquement « non » ? Il y a encore quelques jours, de malheureux camarades me disaient : « Quel bonheur si tu sortais ! Tu dirais tout, n'est-ce pas, toi tu nous sortiras. » Je suis sorti. Je dirai tout. Les travailleurs veulent l'amnistie. S'ils savent l'exiger, ils l'auront !

27 Juillet 1923.

André MARTY.

## Dans les Prisons de la République

---

---

I

### LES MAISONS CENTRALES

---

#### LA TRAITE DES BLANCS

C'est le petit jour. Dans le hall de la gare, subitement, paraît un troupeau d'hommes. Etroitement enchaînés les uns aux autres par les poignets, les yeux clignotants, éblouis par la lumière crue des arcs, ahuris, inquiets, craintifs, ils marchent gauchement, se meurtrissant les uns les autres dans leurs mouvements désordonnés. Vêtements sordides pour quelques-uns, reste d'élégance pour d'autres, uniformes militaires rapés, défraîchis pour la majorité. Autour d'eux, des « fondés de pouvoirs » — c'est-à-dire des hommes ayant droit de vie et de mort sur d'autres hommes — grognent, jamais contents. C'est le troupeau des condamnés. Il avance vers le wagon cellulaire qui les conduit à la Centrale, la « maison » où ils vont soi-disant payer leur dette à la société, en réalité se faire exploiter plus que ne l'ont jamais été les esclaves noirs, plus que les bêtes de somme; ils vont enrichir de leur travail les gros confectionnaires riches à millions qui n'ont jamais assez de chair humaine, qui réclament toujours au ministère (j'en ai les preuves) d'autres condamnés pour remplacer ceux qui crèvent et les quelques-uns libérés vivants.

Les wagons cellulaires ! Instruments de torture qui ont transporté par milliers les poilus de la grande guerre, ceux qui, après des années d'une vie de cauchemar,

avaient, devant le falot, échappé par hasard au peloton qui fusille les blessés ficelés sur des brancards, et qui se croyaient sauvés de la mort parce qu'envoyés en prison! C'est dans les boîtes de ces hideuses voitures que les malheureux condamnés politiques ont été transférés, eux aussi, comme de vulgaires colis!

Dans le wagon s'alignent 18 boîtes fermées par une porte à triple serrure, ayant juste la hauteur et la largeur d'un homme. Pour s'asseoir : un bout de planche; pour respirer : un petit vasistas ouvrant à l'intérieur et, scellée au parquet, une chaîne énorme enserrant les chevilles du condamné. On passe dans ces boîtes quatre ou cinq fois 24 heures! Nourriture : deux fois par jour une mince rondelle de saucisson, 20 grammes de fromage, 300 grammes de pain, un quart d'eau. Quelquefois, quand les gardiens sont bons, on peut avoir un supplément de... deux ou trois quarts d'eau, mais c'est rare. Ils ont trouvé ce magnifique raisonnement : « Plus vous buvez, plus souvent je dois vous conduire au cabinet! Or je ne suis pas votre domestique ». Solution aisée! Dans ces boîtes surchauffées ou glacées, le corps s'affaisse d'abord, ou se recroqueville, puis on a soif, une soif fiévreuse. On réclame de l'eau, toujours de l'eau.

Un de mes camarades forçats me disait : « C'est pour nous apprendre à souffrir! » Pourquoi ne ferait-on pas faire ce bel apprentissage à ceux de nos législateurs qui n'ont pas de métier?

Autre supplice : on ne peut aller au cabinet qu'à heure fixe! Au bout d'une demi-journée de ce régime, l'homme le meilleur, le plus doux, le plus simple veut du sang. Le petit soldat condamné est aux mains de l'ennemi, de l'ennemi de classe impitoyable, qu'on ne voit même plus puisqu'il fait servir à ces besognes des pauvres gens, fils d'ouvriers ou de paysans, qui sont cependant du même côté de la barricade que ceux qu'ils torturent!

Mais la chose affreuse, c'est la nuit. A 6 heures du soir tous les vasistas sont fermés et c'est, jusqu'au lendemain 8 heures, l'étouffement, la brisure des membres et des muscles. Impossible de s'étendre, impossible de se délasser; on ne peut même pas bouger les jambes! Je me souviendrai toujours de la nuit du 1<sup>er</sup> février 1921 où, par un froid terrible, je sentais que mon immobilité m'enlevait peu à peu la vie. Défense même de changer les pieds de place, de les placer l'un sur l'autre : le bruit des chaînes remuées gênait le sommeil des gar-

diens et la menace des fers aux poignets pesait déjà sur nous. Les grondements de révolte vite étouffés passaient dans la nuit d'une boîte à l'autre; et malgré la fureur des gardiens, les plaintes d'un malheureux soldat tremblant de fièvre, atteint de dysenterie, montaient désespérées. Est-il mort? Est-il encore vivant? Je l'ignore; mais je sais qu'à notre arrivée à la maison de force de Thouars, ses deux voisins de chaîne le portaient par les poignets, meurtrissant leurs chairs, mais traînant le pauvre camarade. Cet homme malade n'aurait pas dû être transféré. Mais est-ce qu'il y a des droits et des règlements pour les bagnards? Un forçat, gros millionnaire, ancien conseiller général d'un important département, qui n'a jamais manqué de rien en prison, même de champagne, a été signalé intransportable par le même médecin qui refusait de soigner les petits marins et moi-même. Seul des 300 forçats, il n'est pas parti. Intransportable quand on est riche et bien portant; bon à embarquer quand on est pauvre et malade.

Les « voitures » ne marchent jamais la nuit; le jour elles sont accrochées aux trains omnibus! Calculez alors combien il faut de temps pour aller de Marseille à Melun, ou de Nice à Thouars! Du quai, montent des interpellations des lambeaux de conversations, des rires de jeunes filles. Combien ignorent les souffrances terribles endurées si près! Qui s'en douterait d'ailleurs?

La voiture, extérieurement, ne livre guère son secret; on la prend pour un wagon-poste, et la blouse des gardiens contribue à maintenir la confusion.

Plusieurs fois, néanmoins, j'ai entendu des camarades discuter, parlementer avec les gardiens pour essayer de nous « assister ». A la Ciotat, des marins de l'Etat, toujours généreux pour ceux qui souffrent, étaient arrivés chargés de vivres, de tabac, de vin. Rien à faire! Aucun gardien ne pouvait accepter la responsabilité de nous passer ces dons spontanés. D'autres fois, on entendait : « Courage, on vous sortira! », mais vite les gardiens obturaient les portières. Il ne faut pas que ceux qui souffrent et se désespèrent sachent que le peuple pense à eux. C'est le règlement : au secret absolu! Il faut qu'ils se croient abandonnés; il faut qu'à leur descente du wagon, à la petite gare de la Centrale, ils aient l'impression que tout est fini.

Ce voyage doit être pour eux la descente aux enfers et le cœur serré, glacés déjà de terreur, éreintés, véri-

tables loques humaines, ils descendent péniblement, enchaînés de nouveau; ils se soutiennent mutuellement par leurs bracelets de fer; ils ne voient déjà plus les curieux hostiles, l'ouvrier ou l'employé sympathiques; ils ne pensent plus; déjà touchés par l'abrutissement, ce ne sont plus des hommes qui vont s'engouffrer sous les triples portes de la prison, ce sont des inconscients, presque des bêtes.

Femmes, enfants, vieillards, pensez à ces souffrances, pensez que, sous le régime « républicain », vos époux, vos frères, vos enfants peuvent d'un moment à l'autre subir ce sort pour avoir usé du droit de grève concédé par les lois de l'Empire ou avoir mis leur conscience au-dessus de la discipline militaire imbécile.

Il faut arracher l'amnistie pleine et entière, l'amnistie pour tous les condamnés anonymes!

Le Gouvernement français est le seul qui n'ait pas encore voulu effacer les monstruosité de la justice bourgeoise ou militaire ivre de sang et à plat-ventre devant les millions. Et si l'ex-révolutionnaire Briand, l'ex-ministre complice du Clemenceau de Draveil-Vigneux, a déposé, en janvier 1921, un projet d'amnistie partielle, il l'a, avec son habileté coutumière, après douze mois de gouvernement, extrait des cartons juste au moment où il s'en allait. Hypocrite canaille!

Il faut organiser une vaste agitation méthodique grâce à laquelle les travailleurs libéreront ceux de leurs frères qui sont encore vivants. Pensez chaque jour aux bagnards de France, d'Afrique et de Cayenne et vous obligerez les politiciens sans vergogne à ouvrir les portes de leurs geôles.

## ENTERRÉS VIVANTS

*Per me si va nella citta dolente,  
Per me si va nell' eterno dolore  
Per me si va tra la perduta gente*

*Lasciate ogni speranza voi che entrate!*

L'immortel Dante imagine ces vers inscrits en lettres flamboyantes au-dessus de la porte de l'Enfer.

L'Enfer, c'est les geôles républicaines.

*Par moi on va à l'éternelle douleur  
Vous qui entrez, laissez ici toute espérance!*

Réalité affreuse! La République bourgeoise, elle, grave au-dessus de la porte de ses prisons :

## MAISON DE FORCE

*(Liberté — Egalité — Fraternité)*

Toute la honte et l'hypocrisie du régime sont dans ces mots.

Le convoi des prisonniers arrive. Ils marchent toujours enchaînés. Successivement les portes s'entrebaillent et, sitôt le troupeau engouffré, se ferment bruyamment. Pour eux, les bruits de la vie s'atténuent, disparaissent. C'est le silence, l'éternel silence : pas tout à fait celui de la tombe, mais presque.

Rapidement, les fondés de pouvoirs livrent leur marchandise. Le compte y est! On a mené le bétail à bon port. Avant même que décharge leur soit donnée, les condamnés sont brutalement interpellés, conduits au milieu des éclats de voix et des menaces dans le bâtiment isolé où, minutieusement, ils vont être fouillés. Rien ne doit pénétrer dans la prison; pas un souvenir, pas une photo, rien de ce qui rappelle la vie.

La fouille commence : complètement nus dans un couloir, quelle que soit la saison, ils attendent leur tour, parfois une demi-heure. Minutieusement, les gardiens les détaillent. Pas un endroit de leur pauvre corps meurtri qui ne soit examiné. Ils ne sont plus des hommes : ils ne sont même plus maîtres de leurs mouvements. Tournés, retournés, housculés, interpellés, ils font machinalement les gestes commandés, grelottant de froid si on est en hiver, heureux encore s'ils n'attrapent pas des claques pour ne pas s'être remués assez vite!

Puis ils attendent leur casaque. Ils l'attendent parfois un quart d'heure, toujours tremblant de froid, en hiver, ne sachant que faire pour retrouver la chaleur de leur corps. Et voilà pourquoi quelques jours plus tard, les plus jeunes toussent à fendre l'âme. La casaque! Chemise de toile raide, vêtements trop longs ou trop courts : trop lourds en été, trop minces en hiver. Un bonnet de

matelot sans pompon. L'uniforme est d'une seule couleur, tout entier marron ou noir. Aux pieds, de grossiers sabots. Les voilà vêtus!

Les voilà habillés en bagnards pour des années! Exceptions toutefois les forçats de Saint-Martin-de-Ré : Ceux-là sont habillés en... soldats américains. La grosse maison de Paris qui a « l'adjudication des forçats » économise sur l'habillement en affublant ces pauvres diables de vieux effets achetés aux stocks de l'armée de Wilson; il est piquant de constater que cette maison habille les forçats parmi lesquels il y a évidemment des bandits, en soldats de cette république étoilée qui condamne à mort, avec de faux motifs, des anarchistes innocents et fait mitrailler, par des gens revêtus de ces mêmes uniformes, syndicalistes et communistes.

Les forçats de Saint-Martin sont, en effet, *vendus* par l'Etat à cette grosse maison. Elle les habille, les nourrit (?), leur vend (à quel prix!), de menus objets, leur fournit du travail pour son compte, en somme les considère comme des bêtes inférieures — car chevaux, mulets et bœufs sont mieux traités et mangent toujours à leur faim. L'Etat n'assure que le logement et la garde; la puissante « maison » dispose, en retour, du travail des forçats en Guyane.

Habillés, tondus, rasés, les « arrivants » sont parqués dans un local de quarantaine. Il faut que l'administration de la Centrale fasse le tri et décide à quel travail elle va les occuper. Il ne faut pas croire, en effet, que les condamnés sont employés suivant leurs aptitudes. Tout, dans ce compartiment du ministère de la Justice, n'est qu'Injustice. Les dossiers sont soigneusement examinés. Les prisonniers, anciens soldats ou condamnés de droit commun, sont casés dans des ateliers où, sans arrêt, il leur faudra effectuer un travail à la tâche, celle-ci étant progressivement augmentée, sans limite. Le gratin : gros banquiers véreux, ex-officiers, prêtres déchus, fils de « bonne famille » cambrioleurs, ont, eux, les bons postes de suite : comptables, infirmiers, cuisiniers. Pour les premiers l'enfer; pour les seconds, une villégiature que leur bassesse et leur mouchardage adoucissent encore.

Que les passagers des avions Paris-Belfort photographient Clairvaux à midi, ils verront, dans les cours, en plein soleil, une multitude d'hommes tournant en cadence, sans arrêt, tête baissée, silencieux, désespérés. Qu'une heure après il reprennent une vue. Les cours

ensoleillées sont désertes; l'usine est en plein fonctionnement, mais dans une cour ombragée, une douzaine de condamnés, vestons ouverts, les pouces au gilet, comme aux Champs-Élysées, se promènent gravement, discutant finances ou politique. Millionnaires amnistiés du million... acquis, industriels ou fils d'industriels, ex-officiers, prêtres. C'est l'aristocratie des condamnés, c'est ceux qui sont cependant les plus coupables. Ceux-là, les gardiens n'osent rien leur dire; ils ont l'oreille de l'administration et savent se servir de leur langue. Aux premiers, au contraire, sont réservés la cellule de discipline, le tabacage, s'il n'y a pas trop de témoins.

En prison comme dehors, les différences de classes subsistent. Le poilu « qui a eu un moment de faiblesse » ou le gosse de Belleville qui s'est laissé tenter parce que privé de tout, feront intégralement leurs quatre, cinq ou dix ans en atelier; l'ex-capitaine qui, après dix-huit ans de service déserte au moment de monter en ligne, ou le gros banquier qui « fait » faillite, passeront leurs dix-huit ou vingt-quatre mois bien tranquilles dans un bon poste. N'ai-je pas entendu le directeur de la Centrale de Clairvaux s'écrier qu'il était inadmissible de laisser un ex-prêtre éplucher des pommes de terre!

Après le cuisinage occulte des papiers et des lettres de recommandation, le classement officiel va être fait. Encadrés de gardiens, s'essayant à marcher au pas, de plus en plus ahuris dans cette maison où, sans raison, pleuvent taloches et housculades, les « arrivants » s'alignent dans le prétoire, local où ils vont assister d'abord à une parodie de justice. Devant eux et pieds nus comme eux se tiennent immobiles les « signalés ».

Après une longue attente, afin de bien rappeler aux condamnés que la justice est lente, le tribunal, composé de directeur et de quatre fonctionnaires, fait une entrée majestueuse.

Distribution rapide aux signalés de jours de pain sec, de cellule, de salle de discipline, de nombreuses amendes (pour aider le budget local). Puis interrogatoire des arrivants et discours du directeur. « Ici, c'est le silence absolu, de jour et de nuit — la Discipline — la Justice — l'Égalité... Travaillez : vous serez proposés pour des grâces, ou pour des libérations conditionnelles. » Menteurs! Hypocrites! Ce n'est pas à ceux qui travaillent, à ceux qui se tiennent dignement que vont grâces et faveurs. C'est aux pistonnés et aux mouchards. Et toujours traînés, houscu-

lés, pressés, les nouveaux arrivés, désormais matriculés sur le bras gauche, sont « vomis » dans les ateliers. La géhenne va commencer.

O mes camarades de souffrances, libérés aujourd'hui, rappelez-vous le jour de votre entrée dans cet atelier où vous avez souffert, quatre, cinq, six, sept ans ! condamnés pour « crime militaire » par des gens qui ne connaissent de la guerre que les communiqués, ou qui, pendant que vous viviez dans la neige et la boue, sous les marmites et les torpilles, étaient terrés, dans de chauds abris avec lit, armoire à glace et piano ! Pensez à ceux qui restent ! Songez que je reçois tous les jours des lettres de mamans, de bambins, de vieillards, qui attendent depuis des années et me répètent ce qu'on vous écrivait là-bas !

Camarades, au nom de vos souffrances passées, sacrifiez un peu de votre temps, manquez quelques séances de ciné, et allez dans les organisations ouvrières et les groupements révolutionnaires. N'ayez pas honte de dire que vous sortez de prison !

Allez dire aux travailleurs que ce que j'écris est au-dessous de la vérité. Dites-leur ce que vous avez vu, ce que vous avez senti, combien sont morts autour de vous. Racontez sans cesse votre misérable vie pendant des années, pour que le cri immense d'amnistie couvre tous les autres, pour qu'il aille toucher, dans les plages et les lieux de plaisir à la mode, nos parlementaires, ces fainéants qui se reposent de ne rien faire. Dans leurs casinos, autour de leurs tables de jeu, au milieu de leurs débauches, il faut que ce mot « amnistie » leur sonne sans cesse aux oreilles. Il s'agit de la vie de ceux que nous avons laissés dans les geôles. Pensez que certains y sont depuis huit ans !

Vos colères étouffées là-bas dans des larmes de rage, faites-les donc éclater maintenant, et ils céderont ! Nous sommes des dizaines de mille sortis des bagnes. A nous revient la tâche d'expliquer, sans trêve ni repos, ce que sont les geôles républicaines ; à nous d'entraîner les hésitants pour que la classe ouvrière sache exiger l'amnistie. Et si elle l'exige, elle l'aura, mais pas avec des paroles : avec des actes.

## LA CHIOURME

Le petit jour. L'immense prison silencieuse, ressemble à un cimetière. Pas un bruit, hors l'appel régulier et monotone des sentinelles qui gardent les vaincus.

Sept heures ! Une cloche sonne. Ce n'est ni un glas, ni une sonnerie. C'est bien une cloche de morts-vivants. A son rythme étrange, un bruit inattendu commence, monte, s'amplifie ; coups sourds, réguliers, tapant en cadence, à cinq secondes d'intervalle ; de temps à autre, s'élevant en deux notes différentes, des cris bizarres scandant ces coups. L'homme qui, transporté de nuit dans une cellule, est éveillé par ce bruit incompréhensible, inconnu, renforcé par les longs couloirs et corridors, sent son cœur se serrer et se demande s'il vit ou s'il est en plein rêve. Celui qui ne l'a jamais entendu ne peut le deviner... Ce sont les condamnés qui, des dortoirs, se rendent aux ateliers... Marquant la cadence avec leurs gros sabots, ils vont l'un derrière l'autre, la tête basse, lourde des cauchemars de la nuit. Le supplice recommence ! La nuit, c'est un peu d'oubli, un peu des rêves du passé ; la cloche les arrête.

Après l'affreux réveil, la paillasse roulée, c'est la descente, la rentrée dans l'enfer. Et ils marchent, jetant de temps à autre un coup d'œil oblique sur le gardien. Pour eux, une seule préoccupation de bête traquée : comment sera-t-il aujourd'hui ? Presque toute la population (expression de fonctionnaire) défile ainsi, et, dans cet interminable serpent, on voit la douleur, toujours la douleur, rien que la douleur !

Les visages sans moustache ont des réflexes impossibles à saisir ailleurs : tristesse, souffrance, rages subites passent rapides sur leurs figures glabres. Ils sont là, les soldats de la grande guerre du Droit !

Mais quels sont-ils ? Cheminots « meurtriers » par l'incurie des Compagnies, syndicalistes punis pour des coups et blessures qu'ils ont bien plus reçus que donnés, condamnés de droit commun sont mélangés pêle-mêle au hasard du numérotage. Parfois, de tout jeunes visages frappent, pauvres gosses jetés pour toujours dans le mal et la souffrance par une société qui ne se soucie d'eux que pour les prendre dans ses casernes ou ses bagnes.

Et, sur les côtés de cet immense serpent que forment

700 hommes en file indienne, des « prévôts », mouchards patentés et payés, chantant la cadence.

Déjà, les ateliers mécaniques bourdonnent, car mécaniciens et chauffeurs ont depuis longtemps mis en marche. Pas une minute ne doit être perdue, et sitôt entrés dans leurs ateliers respectifs, tous se précipitent à leur place. Quelques privilégiés qui reçoivent des mandats de leur famille, groupés dans un coin, attendent un café payé bien cher, espèce de breuvage noir, sans goût, qui n'a d'autre avantage que de réchauffer un peu en hiver, d'abord les mains, puis la gorge.

Et le travail commence, le travail forcé, avili, déchu, dégradé, transformé en punition, alors qu'il est si rénovateur quand il est accepté et accompli librement.

Tous les condamnés aux travaux forcés, à la reclusion et à la prison sont astreints au travail; seuls, les condamnés à la détention (peine pour crimes militaires) ne sont pas obligés de travailler; mais, comme s'ils usent de cette faculté légale, l'achat des vivres supplémentaires leur est supprimé, ils travaillent tous pour ne pas mourir de faim.

Le capitalisme exploiteur a rapidement vu le parti à tirer de ces règlements. Avoir à son service des ouvriers qu'on ne paiera pas (salaire moyen à Clairvaux : 1 fr. 50 par jour après retenue de l'État plus ou moins forte, suivant la peine, il reste au condamné 30 à 50 centimes), des ouvriers qui ont obligatoirement une tâche à faire, qu'on punira s'ils ne « rendent » pas assez, qui ne peuvent pas se mettre en grève, dont personne ne s'occupe, quelle affaire!

Voilà comment on retrouve, dans les prisons de la troisième République, l'esclavage ancien dans toute sa hideur.

Le confectionnaire qui se charge de donner du travail aux condamnés est un millionnaire ayant ses entrées au ministère; les gardiens parfaitement stylés ou habilement circonvenus soignent ses intérêts. Défense d'arrêter le travail une seconde, défense de parler, de lever la tête, de se tourner; défense même, parfois, d'aller aux cabinets! A tout propos, et hors de propos, observations, menaces, punitions. Les blessures anciennes qui se rouvrent, le paludisme qui revient périodiquement, ne sont pas des excuses pour suspendre la tâche. Lorsque quelqu'un se plaint, le gardien « s'en fout... » « Je n'ai pas été vous chercher! Marche ou crève! » Et le pauvre diable

marche jusqu'à ce qu'il tombe, car s'il arrête le travail, c'est le refus d'obéissance, la cellule de punition, la mort avancée.

Les condamnés travaillent à la tâche, établie à la base sans tenir aucunement compte des aptitudes de chacun; elle est augmentée progressivement, sans autre limite que le bon plaisir du contrôleur de la prison; il arrive donc un moment où la tâche n'est pas fournie, quelle que soit la bonne volonté du condamné. Alors, les punitions commencent, se répètent, se renforcent, jusqu'au moment où le malheureux devra être transporté de la cellule de punition à l'infirmerie; il en descendra exempt de tâche, ou avec tâche réduite; mais il est perdu.

\* \* \*

Durant mon passage à l'atelier des chaussons de Clairvaux, j'ai vu 112 camarades, sur un effectif de 154, privés de vivres supplémentaires, pour défaut de tâche. Tous, sans exception, étaient des condamnés militaires, la plupart vieux réservistes ou territoriaux. On ne fera croire à personne que ces procédés identiques dans toutes les prisons ne sont pas l'application d'un système voulu, étudié, prémédité, marchant de pair avec l'obstruction systématique des politiciens contre l'amnistie. « Moins il en sortira vivants, mieux cela vaudra! » Ils n'osent pas le dire, mais ils le pensent.

Bien entendu, jamais un inspecteur du travail n'a visité un atelier de prisonniers. Pour les animaux, il y a une Société protectrice; pour les condamnés, leur « protecteur » est un fonctionnaire établi à demeure dans la prison, le contrôleur de la Centrale. Il a mission d'être l'avocat des détenus auprès du directeur; mais il est en même temps sous-directeur, et, comme tel, quand il remplace son chef, il inflige des punitions toujours plus fortes.

Une des industries les plus répandues en prison est celle de la fabrication des boutons de coquillages. Les machines-outils de ces ateliers dégagent une telle poussière que les malheureux qui y travaillent crachent encore vert huit jours après leur libération; on place bien quelques aspirateurs de poussières, mais si faibles, qu'ils sont inopérants. Comment se fait-il qu'à Clairvaux, le directeur envoie dans cet atelier, le plus malsain de tous,

les plus jeunes détenus, ceux qui offrent le plus de prise à la tuberculose ?

Comme par hasard, tout détenu qu'on sait avoir milité dans les syndicats ou les groupes révolutionnaires est classé dans cet atelier de mort, et, comme par hasard (toujours), c'est là qu'étaient les meilleurs de ceux de mes camarades marins enfermés à Clairvaux, ainsi que quelques soldats mutinés d'Odessa.

Les hommes détachés aux chaudières sont choisis parmi les mouchards, sans qu'on s'inquiète de leurs aptitudes professionnelles, de sorte qu'on travaille en permanence sous la menace d'accidents extrêmement graves; fait bien connu de l'administration, puisque le directeur de Clairvaux était très amusé de voir un innocent charger une grosse chaudière, dont un fond en fonte était fissuré depuis deux mois! Pauvres camarades! Il semble qu'on s'ingénie à multiplier autour d'eux les menaces de mort, comme si, après trois ans de guerre et six ans de prison, ils ne portaient pas en eux-mêmes la marque fatale!

En attendant la mort, ce sont de nouvelles blessures. Aux deux grands ateliers de travail du bois, à Clairvaux, il y a en moyenne un accident par semaine. Ces accidents ont d'ailleurs le don de faire entrer en fureur le directeur, et on peut lire dans les ateliers cette affiche : *Tout détenu qui se blessera sera sévèrement puni à sa sortie de l'infirmerie.* Bien entendu, ni l'Etat, ni les millionnaires employeurs, ne donnent au blessé la moindre gratification. Un procès-verbal de blessure habilement rédigé, contresigné par des témoins soigneusement stylés, prouve que si un condamné s'est coupé un bras ou un poignet, c'est... volontairement (!)

La soupe est fixée régulièrement à 9 heures, le matin, et 4 heures, l'après-midi; malgré cela, les directeurs, soucieux d'augmenter les bénéfices des confectionnaires, ont reculé les heures des repas jusqu'à midi et six heures; de cette façon, il y a deux périodes de travail, au lieu de trois, et, par suite, moins de perte de temps. Les directeurs se moquent bien que des malheureux enfermés depuis des années tombent d'inanition: songez que, le ventre vide depuis la veille 6 heures, il faut travailler jusqu'à midi.

Cette organisation du travail dans les prisons est appliquée d'après une méthode parfaitement étudiée, qui doit être quelque chose dans ce sens : « obtenir des condamnés le plus de rendement possible », sans s'inquiéter si

cette pressuration progressive les mène à la mort. Les prisons de la troisième République sont, depuis 1913, par l'affluence des condamnés militaires, non pas des établissements où les condamnés subissent une peine déterminée dans des conditions bien établies, mais des entrepôts d'esclaves, dont il faut se dépêcher de tirer tout le parti possible, avant que leur faiblesse ou leur libération les enlève à l'administration. J'ai longuement causé avec des récidivistes de droit commun : tous, sans exception, ne reconnaissent plus les prisons; le régime d'avant-guerre était une villégiature, en comparaison de l'actuel. On aboutit donc à cette conclusion indiscutable : avant la guerre, un condamné de droit commun était à peu près sûr de sortir vivant à la fin de sa peine; aujourd'hui, des condamnés militaires, quand ils sortent vivants, sont dans un état voisin de la mort.

Il est certain qu'à la faveur de l'état de siège, la transformation des bagnes en organes de production intensive a pu s'effectuer sans éveiller l'attention. Si on songe que les concessionnaires vendent leurs produits avec des bénéfices inouïs, il est hors de doute que leurs mains seules tirent les ficelles des pantins du ministère de la Justice pour pressurer jusqu'à épuisement complet les malheureux restés dans les filets du militarisme. Et il en est ainsi non pas seulement dans les Centrales, mais dans les prisons de toutes sortes, les pénitenciers de Cayenne et les fameux camps de travaux publics, dont la France seule, dans le monde entier, porte la marque infamante.

Il faut remarquer aussi que, depuis la guerre, les tableaux de grâce du 14 juillet et du 1<sup>er</sup> janvier ne fonctionnent plus.

Nos parlementaires, unis entre eux, malgré les divergences politiques, par le lien sacré de l'argent, veulent laisser à ceux des leurs intéressés dans les concessions des prisons le plus de chair à travail possible, et voilà pourquoi il y a tant d'obstination de leur part à refuser l'amnistie. Ainsi, à Clairvaux, en décembre 1921, à la suite d'un décret suspendant certaines peines, on a mis trente-trois jours pour libérer 900 hommes, à cause des protestations de certains concessionnaires, qui criaient à la désorganisation de leurs ateliers, et n'ont voulu lâcher les uns qu'en échange d'autres!

Comme toujours, sous les prétextes invoqués par nos ministres pour refuser l'amnistie totale, il faut voir les véritables raisons. Contre ces raisons de lutte sociale,

l'action individuelle, nécessaire, utile, est insuffisante; il faut maintenant jeter dans la lutte l'action collective, organisée, mettant successivement en action des mouvements de masses, jusqu'à la victoire complète qu'il faut vouloir gagner.

## LA FAIM

Midi. La cloche tinte. Dans les immenses réfectoires, la foule silencieuse des condamnés entre; déjà las, ils avancent lentement, serrant sous leurs bras la boule de pain noir (600 gr.), reçue le matin, et déjà plus qu'à moitié dévorée; successivement, ils prennent leur gamelle au bout du banc et s'assoient coude à coude, étroitement serrés. Pas un mot. La satisfaction d'être assis devant une espèce de repas, après le labeur du matin, les réjouit, et, sans perdre un instant, chacun, avidement, goulûment, boit sa gamelle à moitié remplie d'une eau tiède dans laquelle nagent quelques déchets de légumes que l'on ne donnerait pas à des animaux, de peur de les faire périr.

Depuis le printemps 1922, on y ajoute un peu de pain : la longue détention des soldats de la guerre du droit les avait trop affaiblis; il y avait trop d'exempts de tâche, et le rendement tombait. En quelques secondes, le repas est terminé; les gamelles sont récurées, léchées : pas une goutte n'y reste; puis, tristement, chacun avale le restant de sa boule; et c'est ensuite la cruche d'eau qui circule; pendant les vingt minutes qui restent, les malheureux boivent pour se remplir l'estomac et se donner l'impression d'être rassasiés au moins pour une heure.

Au repas du soir, s'ajoute à la gamelle une assiettée de légumes secs, immangeables par détérioration ou défaut de cuisson. Il est d'ailleurs courant, pour hâter la cuisson et économiser le chauffage, d'y mêler de fortes quantités de potasse, ce qui entraîne de temps à autre de violentes entérites. Les jeudis, dimanches et jours de fête, l'assiettée de légumes du soir est remplacée par un morceau de viande : on devine ce que c'est!

En supposant que toute la nourriture allouée soit donnée (ce qui n'est jamais le cas, à cause du coulage), le condamné a juste assez de nourriture pour se soutenir en restant au repos: comme il est astreint au travail, son

alimentation est insuffisante. L'administration pénitentiaire a soigneusement calculé ses allocations, et le condamné travaille pour avoir de quoi s'acheter des vivres supplémentaires; sur le salaire péniblement gagné, l'Etat prélève 50 à 70 %; la moitié de ce qui reste est laissé au détenu pour ses achats à la cantine.

Les malheureux travaillent donc d'arrache-pied pour gagner de quoi manger une assiettée de pommes de terre à moitié pourries, ou 40 grammes de margarine rance. Par suite du tarif extrêmement bas des salaires, il ne peut jamais acheter suffisamment pour réparer ses forces, mais il travaille quand même, pour conserver ce petit supplément.

Le condamné militaire connaît ce supplice de la faim, ignoré avant-guerre dans les prisons, sauf pour les punis. Alors qu'avec six ou huit sous par jour, on se nourrissait, en 1912, il faut, aujourd'hui, quatre fois plus, quoique les tarifs n'aient été majorés que de 20 %. Un relèvement général des tarifs serait tout à l'avantage de l'Etat, puisqu'il prélève, de droit, la moitié du salaire payé par le « confectionnaire » au condamné; mais ce ne serait pas l'intérêt des « confectionnaires », gros capitalistes, suppôts de la république bourgeoise.

Les directeurs préfèrent, pour équilibrer leur budget, économiser sur les ustensiles de cuisine, qui sont rarement rétamés, ou le sont à la soudure de plomb. L'emprisonné, qui peut recevoir quelque argent de sa famille, tient encore; mais celui qui est seul, comme c'est la généralité des cas, souffre affreusement.

Il faut savoir ce qu'est la faim perpétuelle pour comprendre cette souffrance de chaque minute endurée depuis des années!

Avoir faim le matin, en se levant; avoir faim en travaillant, avoir faim après manger, avoir faim la nuit, où les cauchemars se succèdent et ramènent périodiquement le souvenir de repas normaux!

Ils ont toujours faim, les soldats de la guerre du droit, et, dans leurs joues creuses, dans leur regard morne, dans leur démarche voûtée, celui qui sait comprend ce qu'ils ont souffert. Et les fonctionnaires replets, le ventre bien garni, paradent sans vergogne devant ceux qui, après des années d'une vie infernale, paient depuis six et sept ans un moment d'oubli de la loi bourgeoise.

Comme partout, le passage du sinistre Clemenceau a laissé, dans les prisons, sa trainée de mort. Ce supplice

de la faim de tous les instants, il en a fait, lui, une torture épouvantable. Durant dix huit mois (1917-1918), la boule de pain noir, presque immangeable, fut réduite à 300 grammes; la cantine était pratiquement inexistante, et alors, se sont déroulées, dans les prisons, des scènes abominables, que l'esprit se refuse à croire.

Les condamnés affamés mangeaient tout ce qui pouvait s'avaler : à Nîmes, c'était les herbes folles des pavés ou des coins de murs; à Thouars, les feuilles des arbres (1); à Melun, la colle de l'atelier de brochure (2); à Clairvaux, ce fut épouvantable : on vit des hommes fouiller les baguets des cabinets, y ramasser des haricots non digérés et les manger! Les crapules qui nous gouvernent ont eu le toupet de prendre argument de la famine accidentelle de la Volga pour attaquer la Révolution russe, alors qu'ils faisaient mourir volontairement de faim les soldats dont la chair, à défaut de l'esprit, avait eu un sursaut de révolte devant la tuerie. Il faut entendre les témoins de ces horreurs pour bien en saisir toute l'infamie!

Dans cette foule anémiée, la mort faisait d'effroyables ravages. La moindre maladie, la moindre punition de cellule était une condamnation fatale. La population nîmoise, terrifiée, voyait le corbillard descendre trois ou quatre fois par semaine la rampe de la Centrale, et pour qu'on ne connût pas exactement le nombre des décès, les cercueils étaient empilés les uns sur les autres sur le corbillard.

A Clairvaux, sur un effectif moyen de 4.600 détenus, on a constaté 238 décès, durant cette seule période, et pour 494 d'entre eux, la mention : « Mort du manque de matières premières », c'est-dire : *Mort de faim*, est inscrite sur le registre de l'infirmerie. Et je ne compte pas ceux que la faiblesse ou la tuberculose ont emportés dans les mois qui suivirent cette période tragique.

Ces faits se passaient en pleine France, en plein milieu de populations ouvrières ardentes et généreuses; à Nîmes, à Riom, à Poissy, à Melun, à Clairvaux! Comme on comprend bien pourquoi on révoque impitoyablement tout gardien ou contremaître civil qui essaie de soulager sa conscience en racontant ce qu'il a vu! Et pas un direc-

(1) A Poissy, des rats crus; à Fontevault, de vieux papiers.

(2) Ou la gélatine de l'atelier d'imprimerie.

teur de prison n'a protesté! Pas un n'a jeté sa démission à la face du vampire de la classe ouvrière! C'est donc que vous approuviez, messieurs? Ou bien que vous êtes des lâches?

Au printemps de 1918, une bonne partie des condamnés a été dirigée sur le camp retranché de Paris pour y effectuer des ouvrages de défense. (Signalons en passant qu'on leur avait promis la réhabilitation par le travail, des grâces pour tous, alors que seulement quelques remises de peines dérisoires leur ont été octroyées : hypocrisie et mensonge sont les seules lois de notre gouvernement démocratique).

Les cheminots se rappellent certainement ces trains de soldats, vêtus d'uniformes hétéroclites, en loques, aux yeux brillants de faim, aux joues creuses, qui se précipitaient comme des loups sur tout ce qui était comestible. Des Américains attendaient le passage de ces « régiments sans moustache », pour jouir du même spectacle que celui offert au Jardin des Plantes par la fosse aux ours. Ceux-là, au moins, ont été édifés sur le degré de civilisation de la France généreuse et doivent commenter, dans leur pays, la beauté de la culture française.

Peut-être croira-t-on que j'exagère? Pourtant, je suis en dessous de la vérité! Je comprends ce sentiment. Il faut être passé en prison pour avoir vu à nu les procédés du gouvernement républicain : tous ses actes ne sont dictés que par la haine de classe. Impitoyablement, il faut supprimer le révolté, ou celui qui est en passe de le devenir, afin de protéger le coffre-fort. L'ami Garchery doit se souvenir du jour où je lui criais, malgré l'intervention du gardien : « Vous ne pouvez savoir, vous ne pouvez comprendre leur méchanceté, leur canaillerie! » Celui qui n'y est pas passé ne peut pas le croire.

Encore une fois, je fais appel à tous les camarades libérés. A Clairvaux, c'est le désespoir! Il me semble les entendre. « Que font-ils dehors? Pourquoi ne parlent-ils pas? Les travailleurs ne savent sûrement pas ce que nous souffrons, combien nous sommes près de la mort! S'ils le savaient, ils auraient déjà enfoncé les portes. »

Vous tous qui êtes passés dans ces lieux maudits, racontez, et racontez sans cesse ce que vous avez vu. Il faut que chaque ancien bagnard soit un centre de propagande; il faut que tout le prolétariat sache. Et surtout, quand vous rencontrerez les élus du peuple « souverain », secouez-les sans crainte; n'oubliez pas qu'ils ne

sont que vos employés, et que vous les payez assez cher pour avoir le droit de savoir pour quel motif ils refusent l'amnistie; démasquez impitoyablement ces individus vénaux et hypocrites.

Hypocrites aussi, ceux qui, n'osant pas fusiller les malheureux, les envoient mourir de faim en prison. Hypocrite, le gouvernement qui, d'un côté, refuse l'amnistie aux déserteurs, et, de l'autre, patronne de son préfet, de sa police et de ses fonds secrets, l'élection d'un ex-magistrat qui, malgré les ordres formels du ministre, confirmés par ses chefs et l'autorité militaire, a déserté son poste, loin de l'avance allemande de 1914.

Travailleurs, combien de temps encore allez-vous laisser ces canailles assassiner vos frères ?

## LE REPOS

Midi et demi. Un coup de sifflet de policier déchire l'air : l'heure du repos des prisonniers est venue. Successivement, les condamnés se lèvent, quittent leur place, jettent un dernier coup d'œil sur les tables, ramassent une miette de pain oubliée, et sortent des réfectoires comme ils y sont entrés, las, tête basse. Toujours marquant le pas, ils débouchent sur les « préaux », petites cours soigneusement fermées de hauts murs, et aussitôt, la « promenade » commence.

De toutes les scènes de la vie des prisonniers, c'est celle qui donne la plus forte impression de baigne. Sur une surface de quelques mètres carrés, 300 hommes marchent au pas, en files parallèles, suivant une chaîne sans fin; des prévôts immobiles, sur les côtés, chantent sans arrêt la cadence; ils doivent crier : « Gauche! Droite! » Mais, en réalité, hurlent des notes qui n'ont rien d'humain; la foule des condamnés frappe le sol à chaque cri; les gros sabots claquent, et c'est un bruit formidable, jamais produit ailleurs.

En été, après cinq minutes de marche, l'atmosphère est irrespirable; un épais nuage de poussière se lève, qui dessèche les gorges, se colle sur les visages, se dépose insensiblement sur tout le corps; les vêtements, lourds, mal taillés, gênent la marche, et la sueur ruisselle sur les

nuques. Défense de déboutonner sa veste. Défense même de desserrer la cravate, portée comme à la caserne.

En hiver, le froid coupe les visages, cingle les oreilles. Et les vêtements, vestes et pantalons, n'ont pas de poches. Parfois, un malheureux essaie de glisser une main dans la ceinture du pantalon; il est brutalement rappelé à l'ordre. Il faut tourner sans cesse, sans arrêt, les mains libres. Combien ardemment est désirée la fin de la promenade! Ils comptent les tours, marchant toujours d'une allure stupide d'automates. Hors le cas de pluie battante, la promenade a toujours lieu. Et lorsque le verglas gêne la marche, l'administration, tout à fait généreuse, trace des pistes de sciure de bois, tenant obstinément à faire « reposer » les condamnés. Je doute qu'il y ait mieux en fait de cynisme. Je serais, moi aussi, tout à fait heureux de voir nos parlementaires prendre souvent cette forme de repos; quel plaisir ce me serait de contempler les membres des Commissions de législation civile et criminelle se délassant ainsi, dans le jardin du Luxembourg, du formidable travail que leur donnent annuellement leurs votes haineux contre l'amnistie.

Pendant une demi-heure, les détenus tournent sans répit, sans arrêt; pendant une demi-heure, ils marquent le pas, tête basse, entraînant le dos, qui, chaque jour, s'arque et se voûte insensiblement. L'homme, l'être intelligent s'estompe peu à peu et cède la place à la bête traquée, affolée; il n'a qu'un désir : voir la fin du demi-tour, où il marche contre vent ou soleil; quand celui-ci est passé, il pense au suivant qui s'approche, qu'il va obligatoirement reprendre. Tout à l'heure, quand ils rentreront à l'atelier, visages bleuis, les doigts raides de froid, ou bien couverts de sueur et de poussière, ils seront soulagés d'avoir fini de « se reposer »; enfin libres de leurs mouvements, ils essaient de se réchauffer les doigts en soufflant dedans ou de se rafraîchir le visage en fraude.

Pendant qu'ils tournent, des rappels à l'ordre éclatent, violents, hurlés plutôt que parlés. C'est un malheureux qui insiste pour s'arrêter au cabinet; suivant le bon plaisir des gardiens, il ne pourra quitter la ligne, qu'il souffre de coliques, de maux de ventre, de n'importe quoi, peu importe! Pas de malades après la visite! Ce dogme imbécile est une règle absolue! Et c'est pourquoi, tout à coup, un visage se crispe de douleur, ce qui fait rire le chaouch. Marche, marche sans arrêt, sans trêve! Et il marche jusqu'à ce qu'il s'écroule sur le sol glacé

ou brûlant, heureux encore si, avant de le faire transporter à l'infirmerie, les gardiens n'essaient pas de le relever à coups de pied.

D'autres fois, les cris de bête s'adressent à un condamné qui a échangé un clignement d'yeux avec un frère de souffrances. Cela ne pourra d'ailleurs plus se produire, car Colrat, ministre de l'Inquisition, vient de décider qu'en dehors des ateliers, les condamnés porteront une cagoule de moine. Cela évitera aux banquiers ou financiers escrocs de faire plus tard des rencontres gênantes.

A la deuxième observation pour bavardage, le délinquant est conduit en cellule, le plus souvent avec accompagnement de gifles et de coups de talon. Je me rappelle encore cette scène atroce, à la Centrale de Nîmes, où un de mes jeunes camarades de la mer Noire a été roué de coups pour avoir glissé un mot à un de ses voisins. Le plus fort, c'est qu'il avait le droit de le faire. Les condamnés à la détention (c'était son cas) sont les seuls qui jouissent de la liberté de parole, et qu'on ne peut astreindre à tourner au pas en cadence, pour se reposer. Mais, hormis Clairvaux et Melun, le traitement des détentionnaires était exactement celui des autres condamnés. Les directeurs de prison ont imposé à cette catégorie de condamnés, tous militaires cependant, une très notable aggravation de peine. Puisque, d'après le code bourgeois, la loi est la même pour tous, nous attendons l'ouverture de poursuites contre les directeurs de Beaulieu, Riom et Nîmes, où les détentionnaires ont été illégalement soumis au régime du droit commun.

Ces fonctionnaires, qui se réclament sans cesse de la Justice, sont tout simplement de vulgaires tyranneaux; le viol continu des lois est de chaque instant. Ainsi, à la Centrale de Riom, trois catégories de condamnés étaient enfermées jusqu'en 1921 : forçats, réclusionnaires, détentionnaires. Le régime était le même pour tous : première brimade illégale pour les détentionnaires. Ensuite, les règlements prescrivent de laisser aux condamnés, sur leur salaire, 30 % pour les forçats, 40 % pour les réclusionnaires, 50 % pour les détentionnaires. Sous prétexte que Riom est une maison de reclusion, le directeur-escroc a mis les détentionnaires au régime des réclusionnaires, leur enlevant ainsi, au bénéfice de l'Etat, un dixième du salaire; mais il s'est bien gardé de donner aux forçats le salaire des réclusionnaires, qui les aurait avantagés également d'un dixième. Tous ces virements sont d'ament ins-

crits sur les registres de comptabilité, et on ne fera croire à personne que cette escroquerie de malheureux condamnés militaires soit passée inaperçue des innombrables scribes du ministère.

La promenade est réglementaire après chaque repas. Si celle du matin est pénible, on doit bien penser ce qu'est celle du soir. Après l'écrasant labeur de la journée, la file des bagnards oscille continuellement. L'attention arrive à peine à se fixer sur le talon de celui qui précède; les pieds buttent à chaque instant et chacun impatientement compte les minutes qui le séparent de l'instant où il va pouvoir s'allonger sur son misérable grabat, pour essayer d'y rechercher le sommeil.

Le dimanche est consacré tout entier au repos, mesure qui n'est effectivement appliquée que depuis la grève de quarante-huit heures des 480 forçats de la Centrale de Nîmes que nous déclanchâmes au début de novembre 1920. En principe, les condamnés doivent passer la journée dans les ateliers assis sur des tabourets espacés. Ce repos est déjà une souffrance puisqu'il faut rester absolument immobile. Mais les directeurs ne tiennent pas à laisser les condamnés dans les ateliers, ceux-ci devant être chauffés et éclairés par les soins des confectionnaires. Pour éviter des frais à ces pauvres millionnaires, on tient les condamnés le plus longtemps possible dans la cour. A Clairvaux, le nationaliste qui y règne les y laisse toute la journée. On pense ce qu'est le dimanche de ces misérables ! En été, ils montent au dortoir complètement fourbus; en hiver, ils tremblent douloureusement de froid. Et le roi-let de ce peuple d'esclaves ne manque jamais de s'assurer lui-même de la régularité de la cadence de la marche, la trouvant trop lente en été, trop rapide en hiver !

Cet emploi du temps des dimanches et fêtes permet de comprendre pourquoi un si grand nombre de condamnés va entendre la messe. Malgré la probabilité d'en rapporter un rhume une fois sur deux, chacun est heureux d'aller y passer une demi-heure assis. La messe est d'ailleurs obligatoire pour tous ceux qui à leur arrivée ne déclarent pas une autre religion ou leur neutralité confessionnelle absolue; si après six mois de prison un de ces malheureux ne croyant plus aux paroles d'amour et de fraternité chrétienne prêchées par l'aumônier refuse d'aller à la messe, il est jeté en cellule et par retour du courrier reçoit du ministère, sur proposition du directeur, 90 jours de *mitard*.

Une dizaine de camarades ont été punis à Clairvaux pour ce motif.

Heureusement, un dimanche par mois apporte un peu de bonheur. C'est celui où on écrit à la famille. Pendant des jours et des semaines on l'attend ce jour heureux; dix fois on recommence mentalement sa lettre et lorsqu'on monte à la salle d'école c'est une joie d'enfant chez ces malheureux, dont certains entrent dans la vieillesse! Avec quels soins ils écrivent, avec quels soucis ils pèsent leurs mots! Jamais lettres ne sont plus étudiées, plus réfléchies que celles des prisonniers. Pendant quelques minutes, les paysages familiers passent devant les yeux, les êtres aimés semblent vivre là tout près et souvent ils s'arrêtent, perdus dans le rêve; hélas, brutalement le gardien interrompt la vision reposante. Il faut hâtivement conclure, puis redescendre dans l'éternelle marche, réfléchissant déjà à la prochaine lettre où à ce qu'on a oublié d'écrire.

Il peut paraître étonnant que des hommes qui souffrent sans cesse, qui depuis des années se demandent si l'enfer de la bataille où la mort vient si vite ne vaudrait pas mieux que l'enfer des prisons qui mène beaucoup plus sûrement au tombeau, endurent pendant des années ces repos conçus par un esprit criminel. Pour celui qui connaît les prisons, il n'y a rien d'étonnant. Tous hésitent devant la certitude d'une mort atroce et effroyable au moindre geste simplement esquissé. Bien peu reculeraient devant la mort immédiate, comme ces deux soldats qui, déferés le 29 août dernier au conseil de guerre de Casablanca, ont préféré mourir que revenir au pénitencier. Mais en Centrale on ne condamne pas à mort; les fonctionnaires de notre République agissent beaucoup plus habilement, exactement suivant les règles des jésuites. Celui qui dans un moment d'énerverment lève la main sur un gardien se voit infliger de droit 90 jours de cellule dont 30 de fers. Plusieurs fois par jour il reçoit du « prévôt » une distribution de coups de talon et de coups de trique proportionnelle au nombre de litres de vin bus par ce bourreau; souvent des gardiens l'aident dans sa triste besogne. Après quelques semaines de ce régime, il est transporté à l'infirmerie où il mourra de mort naturelle.

Personne donc ne proteste; rien d'apparent ne permet de connaître le sentiment de ces malheureux. Mais si on observe attentivement les visages, on voit passer sur les masques glabres des soldats de la guerre du droit des frissons de rage effrayants; les yeux surtout disent le désir

atroce de tuer, de se saouler du sang de ceux qu'ils considèrent comme leurs assassins. A nous donc de les défendre non contre le gardien ou le prévôt, mais contre tous ceux qui pactisent avec le hideux gouvernement bourgeois s'obstinant à tuer lentement dans les prisons les rescapés de la grande guerre. C'est aux ministres que nous devons nous en prendre si nos pauvres camarades souffrent et meurent depuis des années. C'est à leurs flotes du Parlement que nous devons crier notre volonté d'amnistie.

Camarades, il faut redoubler d'efforts. Voici venir l'hiver, terreur des prisons. Il faut l'amnistie de suite. Chaque printemps on compte les places vides dans les bagnes. Le gouvernement républicain, son Parlement pourri qui portera à jamais les taches de sang de nos camarades du Havre et celles de nos camarades prisonniers anonymes tués à petit feu par son inquisition, doivent savoir que rien ne m'arrêtera, ni ses menaces, ni ses procédés de corruption.

## LA NUIT

Dans la nuit les murs et les bâtiments de la prison se dressent, massés, estompés, mystérieux; de pâles lumières marquent les innombrables fenêtres des dortoirs; dans l'air pur montent chaque quart d'heure les cris des sentinelles. Chose affreuse! Des travailleurs affublés de la casaque militaire gardent leurs malheureux frères! Chose épouvantable! Un jeunot avait été affecté un jour à la compagnie de garde de la centrale où était enfermé son père, déserteur! Et comme pour troubler le repos des vaincus, toutes les heures retentissent de violents claquements de portes : ce sont les gardiens qui font leurs rondes.

Les condamnés dorment, ou plutôt ils essaient de dormir. Montés à sept heures au dortoir, on les a rapidement enfermés dans leurs cellules, véritables cages de fauves. En plein milieu des salles, elles s'élèvent en deux rangées de boîtes, accolées par le dos. Trois de leurs faces sont constituées par de petits murs en briques; la façade-porte et le plafond sont fermés par un treillis métallique solide et serré. Comme longueur : celle de la couchette; comme largeur : à peine deux fois celle de la paille.

Sitôt entré il faut obligatoirement se coucher et rester dans le lit jusqu'à la cloche qui sonne le réveil. Devant les cellules le prévôt se promène, chargé de maintenir le silence.

Cette institution du prévôt caractérise une fois de plus l'immoralité inouïe du règlement des prisons. On confie à un condamné la surveillance de ses camarades; la parole d'un prévôt prime celle de tout autre de ses compagnons. On voit à quoi conduit un pareil système! Qu'un de ces mouchards veuille assouvir une haine personnelle contre un de ses compagnons de souffrance, et le pauvre bougre sur lequel il va exercer sa vengeance est condamné à subir toutes les violences, toutes les provocations. Sans cesse en butte aux tracasseries des gardiens, continuellement puni, il ne quittera plus la cellule ou la salle de discipline. Sa vie va devenir un enfer, et s'il arrive à terminer sa peine, il ne sortira de prison que pour entrer à l'hôpital.

Comme il est évident que le rôle de prévôt n'est accepté que par les condamnés ayant la plus basse moralité, on aboutit donc à cette conclusion logique que l'administration pénitentiaire choisit pour auxiliaires les détenus qui ont le moral le plus abject. En vertu donc du toujours véridique proverbe : « Qui se ressemble, s'assemble. » cela fixe votre mentalité, messieurs les directeurs de prisons!

Un fait abominable, dont j'ai été le témoin, illustrera mieux cette administration, la plus hideuse de ce pays. En décembre 1921, un de mes braves camarades marins de la mer Noire menaça d'une gifle un de ces prévôts, mouchards patentés. Sans confrontation, sans discussion possible, sur la seule plainte de cette canaille, soutenue par l'administration, le camarade s'est vu infliger une punition de cellule, « jusqu'à nouvel ordre »! Il n'en aurait pas eu plus s'il avait menacé un gardien.

Dans le dortoir, c'est le silence presque absolu dès la fermeture. Chacun couché sur sa paille se délasse de la marche, du labeur écrasant de la journée, songe d'abord aux derniers événements de la prison, puis insensiblement sa pensée s'évade du lieu maudit, se reporte aux êtres aimés; dans les cellules, où la pâle lueur de l'éclairage de nuit le permet, on sort les lettres, les chères lettres chiffonnées, salies, lues et relues cent fois. On y cherche un mot oublié, on y étudie longuement la phrase d'espoir qui n'est jamais oubliée. Et alors, chacun cherche du réconfort auprès de ses voisins.

D'abord de petits grattements sur les parois, puis, en se déchirant les doigts à travers les grillages une lettre passe dans la cellule voisine. « Fais passer à Pierre et qu'il me dise ce qu'il en pense. » Chacun demande à son ami si la lettre a bien été interprétée. Est-ce bien d'une grâce qu'on veut parler ou de l'amnistie?

Peu à peu, dans le dortoir, s'élèvent des chuchotements, que le prévôt essaie vainement de réprimer, puis des mots sonnent, enfin des phrases se croisent. Et tout ce qui se dit en revient toujours au même sujet : l'amnistie! Pauvres camarades! Ils en arrivent à croire que toute la politique tourne autour de ce pivot : l'amnistie! « Alors, c'est mardi qu'ils discutent notre sort? Tu crois qu'ils nous sortiront cette fois-ci?... On a été tellement bluffés que moi, je ne crois plus à rien... Salauds, vauriens, assassins... » Une bordée d'injures part à l'adresse de certains parlementaires, qui s'élève au paroxysme quand les noms de Poincaré ou de Clemenceau sont prononcés.

Ces pauvres gens croient alléger leurs souffrances en clamant leur haine contre ceux qui en sont les vrais responsables, ceux qui torturent les vieilles mamans, les petits frères! Pendant quelques minutes la révolte gronde... hélas! simples cris cependant, interrompus tout à coup par le bruit violent des verrous tirés en hâte à la porte d'entrée. Le prévôt ne pouvant maintenir le silence a pesé hypocritement sur le bouton de sonnerie et une équipe de gardiens fait irruption, farouche.

Au hasard quatre ou cinq condamnés reçoivent brutalement l'ordre de se lever, et furieux d'être interrompus dans leur partie de manille, les gardiens leur font descendre les escaliers à grands coups de pieds dans les côtes. Ils les mènent en cellule de prévention, en attendant le moment de les présenter devant le prétoire, tribunal administratif, qui se réunira le lendemain. Presque toujours, ce sont ceux qui ne causaient pas qui sont ainsi « ramassés »! Peu importe! Il faut des exemples! Comme on comprend bien le mépris qu'a tout ancien prisonnier pour la « Justice! »

Après la « descente » des camarades, encore quelques protestations, puis peu à peu tout s'apaise, chacun se renferme dans ses pensées et cherche le sommeil. Il ne trouve qu'assoupissement, rêves et cauchemars, à cause de son estomac démoli par les légumes mal cuits. Le rêve le plus fréquent, c'est d'abord celui d'un vrai repas, ensuite les scènes de la vie passée. Dans leur somnolence, ils par-

viendraient, les soldats de la guerre du droit, à revivre un peu de leur liberté, si la nuit on ne se chargeait pas de leur rappeler qu'ils sont toujours esclaves. Toutes les heures, les gardiens font leur ronde et non seulement ils n'évitent pas le bruit, mais encore beaucoup, chaussés de sabots ou de lourds souliers cloutés, causent à très haute voix. J'en ai même vu un taper du pied pendant cinq minutes parce qu'un camarade avait réclamé du silence. On reste stupéfait devant de pareilles méchancetés.

Dans les prisons où l'été est brûlant, le sommeil est impossible presque toute l'année.

Durant mon séjour à la fameuse Centrale de Nîmes, on n'a fait qu'une fois le simulacre de désinfecter les dortoirs. Sitôt couché, des myriades de punaises couvrent le corps, tandis que des grappes de ces petits parasites tombent continuellement du grillage-plafond sur la figure. C'est un supplice intolérable. Malgré la précaution de s'enrouler dans un drap, on ne peut guère se préserver de ces parasites. La conséquence de ces invasions de punaises est que de nombreux camarades furent atteints d'adénite tuberculeuse au cou provoquée par les piqûres.

Les draps sont changés tous les deux mois quand on y pense. Mais paillasse et couvertures ne sont ni remplacées ni même aérées pendant toute la durée de la peine. A Clairvaux, des camarades enfermés depuis sept ans ont toujours les mêmes couvertures, qui n'ont jamais vu le soleil ! S'il n'y a pas d'épidémies permanentes en prison, c'est parce que les faibles constitutions sont rapidement éliminées par la mort. Il faut aussi remarquer qu'à Clairvaux les plus mauvais dortoirs sont réservés aux condamnés militaires; plus particulièrement ma section avait le grand honneur d'occuper le seul dortoir au rez-de-chaussée, le plus humide et le moins aéré, ce qui, naturellement, nous a valu à presque tous des douleurs rhumatismales. La préméditation est certaine puisqu'une quinzaine de dortoirs étaient libres.

Au petit jour, le corps brisé d'insomnie et de cauchemars, les condamnés tombent dans un lourd sommeil dont la sonnerie de la cloche n'arrive même pas à les tirer. Il faut que le prévôt frappe à grands coups de pied sur chaque porte pour qu'en un brusque sursaut le pauvre hère se lève. Péniblement, la tête lourde, les yeux troubles, se retrouvant dans l'éternelle réalité affreuse, chacun roule silencieusement sa paillasse, puis se met à cirer le parquet de sa cellule jusqu'au moment où il va s'aligner

pour la descente, sentant déjà son estomac vide et il rentre éternellement triste dans sa misérable et horrible vie.

Hélas ! Toute cette horreur que j'ai vue, tous ces désespoirs que j'ai ressentis comme s'ils étaient miens, combien de libérés y pensent encore ! Tous les jours des amis m'écrivent : « Te rappelles-tu d'un tel, si farouche, si ardent ? Il ne s'occupe plus de rien maintenant ! » « Je suis heureux maintenant ; après tout ce que j'ai souffert je jouis et je m'en flatte. » Misérable ! Si tu es libre aujourd'hui, si sur les vingt ou trente ans octroyés par le conseil de guerre tu n'en as fait que cinq ou six, ce n'est pas par égard pour toi que le gouvernement t'a lâché : c'est pour jeter quelques grâces en pâture à ces travailleurs qui descendent dans la rue, alors qu'ils pourraient rester heureux en famille, qui délaissent le cinéma pour aller recevoir les coups de matraque des policiers en clamant leur volonté d'amnistie. Je connais déjà trop de camarades libérés qui ne font rien pour l'amnistie, plongés dans un égoïsme atroce qui fera un jour leur malheur.

Que chacun fasse son devoir, explique sans cesse et complète mes articles. Ceux qui veulent oublier leurs devoirs de solidarité, il faut les traîner devant les assemblées du prolétariat et les souffleter de notre mépris avant de les rejeter dans leur boue.

## LA TORTURE

Ils souffrent, ils souffrent sans cesse, sans arrêt, la nuit comme le jour, les soldats de la guerre du droit. Dans leur chair et dans leur âme ils traitent depuis des années leur boulet de misère. Un règlement impitoyable les écrase, les broie. Et sur ces misérables, dont la vie est cependant si affreuse, si désespérée, il faut qu'à chaque instant plane la menace d'une punition. Sous le pouvoir sans appel de gardiens, fils de prolétaires maintenus dans l'ignorance et la bestialité, ils se courbent, se demandent ce que sera l'heure qui va suivre. Donner à un homme pleins pouvoirs sur d'autres hommes ! des pouvoirs illimités dont il n'est dû compte à personne ! C'est horrible ! Ces gardiens, pour beaucoup, sont aigris et brutaux dans l'exercice de leurs fonctions et cependant ils ont des défauts, des tares et même des vices aussi hideux que ceux des malheureux qu'ils gardent.

Il n'en faut pas beaucoup pour être puni. L'infraction au règlement dont à chaque instant on menace les condamnés, alors qu'on ne leur en donne jamais connaissance, sert de masque à toutes les brimades. Il suffit d'avoir une tête qui ne revient pas pour être à jamais en butte à une hostilité systématique et stupide. Un mouvement d'humeur d'un gardien, et voilà jeté pour toujours dans la torture le plus discipliné, le plus doux, le plus calme des prisonniers. « Vous irez au prétoire demain ! » Et cette menace va obséder toute la journée et toute la nuit le malheureux.

Parfois stupéfait, ahuri, il esquisse une timide protestation ou se borne à regarder le gardien : alors c'est la répression immédiate, la cellule de prévention ! Secoué, bousculé, frappé, il est amené au quartier cellulaire, laboratoire de la mort. Roué de coups à son arrivée pendant qu'il se déshabille complètement, on l'enferme dans une cellule où il restera quelquefois plus d'une demi-heure, été comme hiver, attendant les effets de punition : chemise de toile, pantalon, veste, chaussons. Et pendant l'instruction (?) de son affaire il tournera en rond dans son tombeau jusqu'au moment où on le conduira au prétoire.

Le prétoire, c'est la salle d'audience où trône le directeur trois ou quatre fois chaque semaine, assisté des fonctionnaires de la prison et protégé contre une violence possible de ceux qu'on va envoyer à la torture par une masse importante de gardiens armés, en certaines centrales, du fusil, baïonnette au canon. Remarquons d'abord cette infamie : un condamné est « en prévention » ; il est susceptible d'être « acquitté » ; malgré cela il souffrira deux ou trois jours du froid, de la faim, de la soif en attendant son jugement.

En fait, d'ailleurs, au prétoire, on est toujours condamné et non pas d'après la gravité de l'infraction signalée, fausse très souvent, mais d'après la tête et le dossier. Le résultat est qu'un homme puni deux fois est, par ce fait même « passé en consigne ». Il sera envoyé de plus en plus souvent au prétoire, sera puni d'autant plus sévèrement qu'il finira par avoir un geste ou une parole de révolte contre cet arbitraire, jusqu'à ce que la mort qui marche vite à l'appel des bourreaux le délivre à jamais.

Surtout qu'on ne croie pas que ce sont là des cas isolés ! C'est la règle. Journallement, à Clairvaux, des camarades

sont en butte à ces honteux procédés, et le ministre Colrat sait parfaitement bien que dans cette prison d'Etat on est habile à se débarrasser des gêneurs. Il y a actuellement dans cette prison un homme qui est en butte à de basses vengeances de chaouchs, lèche-pieds du jésuite Catry, qui y porte le képi de directeur. Par ses ordres provocateurs, cet individu pousse au geste de révolte, donc à la mort, ce camarade.

Les signalés sont conduits dans la salle du prétoire, une heure avant l'audience. Tête nue, pieds nus, immobiles ils attendent l'heure du jugement. Le tribunal, avec une très sage lenteur, fait son entrée, et un fonctionnaire lit rapidement, pour chacun, le motif qui l'a envoyé devant ces juges d'opérette.

« Qu'avez-vous à dire ? » Celui qui ne dit rien est puni ; celui qui répond l'est doublement (!)

L'échelle des punitions est d'ailleurs assez réduite : suppression de l'achat de vivres supplémentaires, pain sec, cellule, discipline. Dans les cas particuliers, où il y a détérioration de matériel appartenant à l'Etat ou perte de matières premières, la punition peut être limitée à une amende. Les budgets des maisons centrales étant en déficit permanents à cause de la gabegie qui y règne et des tarifs extrêmement bas payés par les « confectionnaires » millionnaires, la punition disciplinaire est doublée presque toujours d'une amende pour le Trésor, illégalement d'ailleurs. Et le roitelet, seigneur de Clairvaux, use largement de ce moyen si commode de remplir les caisses de l'Etat, puisqu'il inflige l'amende qu'il veut ! En une seule audience je lui ai vu distribuer pour quatre-vingt-dix francs d'amendes.

« Le pain sec », c'est la privation complète d'aliments, pain excepté, durant un temps déterminé. C'est encore la vieille prison d'Etat qui bat le record puisqu'on y inflige cette punition souvent par séries de six jours. Pendant six jours, il faut travailler neuf heures avec 600 grammes de pain noir dans le ventre ! Au supplice de voir les camarades manger (plus exactement boire) leur gamelle peu nourrissante, mais au moins remplissant l'estomac, s'ajoute la fatigue, car pendant la demi-heure de la soupe les punis sont debout, immobiles, bras croisés, face au mur. Et j'ai vu, au bain de Nîmes, refuser même un quart d'eau à ces malheureux !

Cette punition est d'ailleurs rare : les directeurs imbus de l'esprit le plus étroit, de cette idée stupide que seule

la force redressera les condamnés, frappent toujours le plus lourdement possible. Peu importe que le mot ou le geste d'impatience soit venu après des années de souffrances! Il faut régner par la terreur et celui qui n'a pas vu la hideur de ces bêtes à face humaine ne peut pas comprendre comment, froidement, par des décisions mûrement réfléchies, des êtres intelligents et instruits mettent à la torture celui que le militarisme a arraché depuis neuf, dix ou onze ans aux vieilles mamans, aux êtres aimés.

Le remords de ces tortionnaires endurcis dans le crime? Il y a beau temps qu'il n'a plus sur eux aucune prise! Et je livre sans commentaires aux réflexions des travailleurs ceci : « Le buste qui préside à ce tribunal d'inquisition, « où depuis des années ont défilé des centaines de misérables au cœur atrocement angoissé dans l'attente du « supplice tout proche, est une République française « coiffée du bonnet phrygien. »

## L'INQUISITION

Si je n'avais pas vécu les scènes que je relate, je ne voudrais pas y croire : car il paraît inconcevable que des gens se proclamant honnêtes, torturent froidement des hommes comme eux, dont la loi bourgeoise ne leur a confié que la garde.

Amendes, pain sec, sont des punitions bénignes qu'on est presque heureux de se voir infliger, car trop souvent partent du prétoire des fournées pour la salle de discipline ou pour les cellules, lieux odieux de supplice, où se déroulent dans le secret absolu des atrocités variées suivant le caractère des directeurs.

La salle de discipline serait un étonnement pour le visiteur ignorant. Salle nue, rectangulaire, dont un des côtés est fermé par une solide grille en fer forgé à l'extérieur de laquelle se tient le gardien, ainsi à l'abri d'un mouvement de révolte possible des suppliciés. Du sol parqueté s'élèvent soigneusement alignés, des piquets de 20 centimètres de diamètre et 60 centimètres de hauteur. Les punis y rentrent le matin à 7 heures. Simplement vêtus des effets réglementaires été comme hiver, tête nue, pieds nus dans leurs sabots, ils déposent en entrant leur « boule » dans un casier spécial et, aussitôt, bras croisés

sur la poitrine, commencent à marcher en file indienne autour de la salle, marquant la cadence avec leurs gros sabots, à l'allure de 120 pas à la minute. Ils marchent 40 minutes, après quoi, sur un signal du prévôt, ils se reposent dix autres minutes assis sur le piquet, talons contre le bois, genoux joints, mains à plat sur les cuisses, tête droite, absolument immobiles; à peine assis, ils ne demandent qu'une chose : la fin du repos! C'est toujours la même histoire! Dans cette hideuse administration, on impose aux condamnés, sous le nom de repos, une souffrance plus grande que celle de l'activité. Et les fonctionnaires qui dirigent ces maisons s'en rendent si bien compte que lors de la visite annuelle du préfet à Clairvaux, le jésuite Catry, directeur, spécifiait que ce jour-là, durant les pauses, les punis pourraient se délasser et librement étaler leurs jambes. Une demi-heure d'arrêt à midi pour le repos, autant à 6 heures et à 7 heures du soir, après avoir fait 43 à 50 kilomètres, ils montent dans leur dortoir spécial, rompus, éreintés, brisés, escortés par une importante escouade de gardiens, car à ce moment la révolte gronde.

Au second jour de marche les pieds sont en feu, les ampoules commencent; au quatrième, les pieds saignent et la douleur est intolérable. Et cependant il faut qu'ils marchent, sans arrêt, sans décroiser leurs bras. « Je ne puis plus! » s'excuse l'un d'eux! « Marche donc! » réplique le gardien et le pauvre hère continue, les pieds en sang, jusqu'à ce que trébuchant, il quitte la file, essayant quand même de suivre. « Veux-tu marcher » hurle le chaouch. « Tu ne peux pas? Eh bien, assieds-toi! » Et après une demi-heure de ce repos, rompu par l'immobilité, il redemande spontanément à marcher, reprend son poste en boitant, pleurant même souvent, ce qui a le don de faire rire le bourreau. Jusqu'à ce que, complètement affolé par la souffrance, il s'arrête, appuyé au mur. Alors, deux de ses compagnons le prennent sous les aisselles et le portent en cellule de punition, où il restera jusqu'au moment où, se déclarant en état de marcher, il reviendra finir sa punition de salle. Et ce supplice dure parfois vingt-cinq jours!

Combien ai-je vu de ces malheureux revenir à l'atelier, leur punition terminée, amaigris, marchant péniblement, et, dans leur rage concentrée, ne trouver d'autre ressource que des pleurs! Qu'avaient-ils fait pour être ainsi torturés? Peu de chose : une réponse inconvenante à un

gardien ou une maladresse dans leur travail, qui ne satisfaisait pas le confectionnaire millionnaire pour lequel cependant ils ont passé des mois et des années dans les tranchées !

A côté de la salle de discipline, d'où s'élève toute la journée le claquement incessant des sabots, s'alignent les chambres de torture du quartier cellulaire. Bâtisse affreuse : chaque cellule, avec sa double porte, la première en bois armaturé, la deuxième, simple mais solide grille de cage pour bête féroce, renferme un condamné : le puni est là dans un véritable tombeau, loque humaine, à peine nourrie : 600 grammes de pain et trois quarts d'eau pour 24 heures, une gamelle de soupe « en supplément » tous les quatre jours. Peu à peu, après la colère, la rage des premières heures de la punition, l'esprit s'apaise ; un grand désespoir pénètre l'homme et pour s'étourdir, pour se fatiguer, il tourne, tourne, sans cesse, comme un fauve en cage. Impossible de s'arrêter : il faudrait s'asseoir par terre ! Et en hiver, le froid talonne le puni, mord tout son corps à peine couvert. Il faut marcher vite, courir même, et malgré cela lorsque la fatigue vient et qu'il faut s'arrêter, tout le corps tremble fébrilement, glacé par le souffle qui descend de la fenêtre toujours ouverte. Au réveil, on partage soigneusement la « boule » si attendue en deux ou trois parts, mais, régulièrement, à midi tout est avalé et rien ne reste, même les miettes. Alors, pendant tout l'après-midi il faut tourner encore, sans cesse, pour oublier la faim, mâchant tout ce qui peut s'écraser, morceau de bois ou pièce de drap. A six heures du soir, au coup de sifflet, dans chaque cellule on se déshabille et, en chemise été comme hiver, chacun attend l'ouverture de la grille et de la porte pour sortir ses effets, rentrer son couchage. Et c'est à ce moment qu'on commence à assassiner. Ivre du vin que lui donnent les gardiens pour payer sa triste besogne, le prévôt va de cellule en cellule et pendant que, rapidement le puni sort ses effets et rentre sa paille, ce valet de basses œuvres jette un coup d'œil rapide dans la cellule. Rarement il reste sans mot dire : cellule mal cirée, débris tombés du mur, inscriptions remontant à des années, provoquent son mécontentement simulé : c'est d'abord une bordée d'injures qu'il faut écouter, immobile, toujours en chemise, les mains collées au corps, puis des claques, des coups de poing se succèdent et enfin coups de talon dans les côtes et de nerf de bœuf sur le dos pleuvent. De

temps à autre un gardien aide le prévôt. Et, j'en appelle à mes camarades marins qui ont passé comme moi à l'isolement, au quartier cellulaire de Thouars, chaque soir et chaque matin ces scènes atroces recommençaient, et les cris des victimes, loin d'arrêter la torture, excitaient les bourreaux. Les « Au secours ! Maman ! », dans les soirs humides de Vendée, montaient désespérés des cellules, glaçant d'effroi ceux qui attendaient l'arrivée du terrible prévôt. Les sentinelles placées juste au-dessus des cellules entendaient parfaitement tout ce qui se passait ; et c'est l'honneur de ces soldats de n'avoir jamais cessé de raconter en ville ces scènes ignobles. Le ministre Colrat a d'ailleurs pris des mesures pour conserver le secret absolu sur le régime des prisons, car à l'heure actuelle la garde est assurée par des gardiens ou des troupes noires. On sera à son aise pour tuer ! Eia, Eia, Eiala ! !

Un malheureux condamné de la guerre, puni de quatre jours de cellule pour bavardage, revint à l'atelier couvert de bleus et à sa juste réclamation le médecin répondit n'avoir pas à s'occuper de discipline ! Un jour, deux forçats se sacrifiant, essayèrent de tuer le prévôt : l'un est mort en cellule, tué à coups de talon, l'autre a été transporté à Saint-Martin-de-Ré dans un état désespéré.

Dans les centrales, les procédés de l'Inquisition sont courants. Contrairement au règlement qui stipule que les fers ne doivent être utilisés que dans des cas de rébellion, les directeurs en font un abus permanent. Ils en ordonnent l'emploi uniquement pour faire « causer » les punis.

Tous les soirs, au coucher, les punis de « fers » se voient river les mains derrière le dos par un bracelet qui enserre les poignets, et ils passent la nuit dans cet état, obligés de se traîner à plat ventre sur le sol pour faire leurs besoins. J'ai même vu, à Thouars, un malheureux dont on fut obligé de scier le bracelet avec un tiers-point, le gonflement des poignets pendant la nuit ayant rendu impossible le desserrage des vis ! Cette mise aux fers s'accompagne toujours d'ailleurs de voies de fait, et il serait étonnant que, dans de pareilles conditions, on n'obtienne pas les aveux qu'on désire.

Libérés des bagnes, mes camarades, vous souvenez-vous ? Ne sentez-vous pas, comme moi-même, dans vos nuits d'insomnie, l'écrasement de vos chairs ? Et alors, mes camarades, demandez-vous si vous avez bien fait tout ce qu'il fallait pour sauver de la torture ceux que nous avons laissés aux mains de l'ennemi ?

## LE PARADIS

Chez ceux qui souffrent, les règles de la vie sont renversées ; ce qui est considéré par l'homme libre comme un mal est souvent en prison un bien : aucun condamné n'est plus heureux que du jour où il entre à l'infirmerie ! Qu'importe la souffrance physique si on a l'illusion d'une liberté relative !

Dès le réveil, une longue file de malades s'aligne devant la salle de visite. Ils attendent sans impatience. Quelques-uns, la tête bandée, souffrent horriblement des dents ; d'autres, la figure décomposée, se tordent, les mains au ventre, résultat de la cuisine à la potasse ou au vert-de-gris chère aux directeurs ; d'autres présentent des mains emmaillottées. Et, dans sa souffrance, dans son immobilité, au milieu des bousculades des gardiens, chacun espère être de ceux qui vont monter à l'infirmerie, paradis rêvé des condamnés. « Deux sont sortis hier soir, un est décédé d'hier matin ; si je pouvais avoir une de ces places vides ! » Et cependant, emmurés depuis des années, ils savent bien ce qui va se passer, et, malgré tout, ils espèrent.

Le médecin arrive en coup de vent, toujours pressé, car cette visite est une charge qui ne paie guère, et dont il faut se débarrasser rapidement.

A peine assis, un gardien appelle rapidement les patients, les étiquetant chacun d'un mot, qui indique, au médecin, si c'est un favori du directeur ou un vulgaire prisonnier. « Iode. — Pansement humide. — Allez, file, tu m'as rien, et tâche de ne plus revenir » ! chante le toubib. Presque chaque jour au moins, un homme à la face de cadavre, effroyablement pâle, se soutenant à ses voisins, se présente à son tour. C'est un « sortant de cellule », qui, après 48, 60 et 90 jours, souvent après 30 nuits de fers, vient demander quatre jours de repos pour essayer de vivre. « Du repos ? Mais n'en as-tu pas eu assez ? File donc vite, et ne reviens plus m'embêter si tu ne veux pas retourner d'où tu viens. » Et, titubant, le malheureux s'en va.

De temps à autre, le médecin ouvre un phlegmon, ou casse une dent qu'il essaie d'enlever. En un quart d'heure, tout est liquidé. Lentement, tête basse, la file

des malades reprend le chemin des ateliers, souffrant doublement de voir leur souffrance méconnue ou méprisée, jetant à la dérobée un regard d'envie vers celui qui a eu la chance d'être admis à l'infirmerie.

Et cependant, quel triste bonheur ! Neuf fois sur dix, il est condamné. A la Centrale de Melun, celui qui monte ne redescend jamais ; certains médecins élèvent d'ailleurs ces procédés en méthode, tel ce morticole de la Centrale de Riom qui s'exclamait : « Tu es fatigué ? Il ne fallait pas venir ici ! Je ne te monterai là-haut que pour te mettre dans la boîte à sel. » J'ai vu pareil scandale à la Centrale de Nîmes, où un de mes camarades marins fut envoyé en cellule en guise de remède, tandis qu'un garçon gros et fort, dont le père était millionnaire, était en permanence hospitalisé !

Certains médecins collectionnent les tatouages, comme ceux de Nîmes et de Saint-Martin-de-Ré. Tout homme ayant sur son corps de belles images est certain de passer quelques semaines à l'infirmerie, où un autre « malade à perpète » relève leurs dessins...

L'entrée à l'hôpital apporte un soulagement considérable. Désormais, plus de tâche, plus de contremaitres, plus de chaouchs ! La surveillance s'exerce bien souvent encore provocante, mais beaucoup moins dangereuse. Quel bonheur de pouvoir trouver un bon lit, le petit régime, le grand régime même, quelquefois, repas dont un enfant ne se contenterait pas, mais qui, là, est le suprême rêve : un petit morceau de viande et 20 centilitres de vin chaque jour ! On n'est pas soigné, ou si peu ! Qu'importe ! On est au moins libre de causer, d'exprimer sa pensée !

A Clairvaux, vu l'effectif de la « population », l'infirmerie est un véritable hôpital, avec ses salles spécialisées. J'ai pu, il y a quelques mois, pénétrer en fraude dans la salle des tuberculeux, pour y voir un malheureux territorial toulousain, mort aujourd'hui : on a sous les yeux des fantômes d'hommes, de véritables morts vivants. Hélas ! de cette salle, comme des infirmeries de Riom ou de Melun, on ne sort jamais debout. Celui qui franchit son seuil sait qu'il ne reverra plus jamais ceux qu'il aime. Il finira dans ce lit, face à la fenêtre, armée de fers formidables, comme si, de ses bras qui ne peuvent lever sa chemise, il pouvait desceller les barreaux. Ils sont là, ceux que l'impitoyable justice bourgeoise a livrés à sa digne alliée, la tubercu-

lose, reine des prisons. Cette nuit, un camarade s'est raidi, et ils ont assisté à la scène bien triste, où le pauvre corps, manié sans aucun respect, a été enlevé pour l'amphithéâtre. Combien encore partiront avant eux ?

Un soir, se déroula une scène navrante. Dans la nuit, une chouette, accrochée aux barreaux d'une fenêtre de cette antichambre de la mort, jetait son cri, terrifiant les malheureux ! Affolés, ils s'enfonçaient dans leur lit, muets de frayeur, jusqu'au moment où l'un d'eux se précipita vers la fenêtre. Alors, tous ceux qui pouvaient se lever le suivirent, et, à travers les barreaux, chassèrent l'oiseau de malheur : « Va-t-en ! Nous ne voulons pas mourir ! » Et le calme revenu, des conversations s'engageaient entre voisins de lit, pour essayer de prévoir lequel partirait le premier.

Parfois, l'administration, impitoyable, impose les rondes de nuit dans les salles mêmes où somnoient les agonisants, et c'est alors les heurts violents de portes et de verrous, les démarches bruyantes de gardiens en sabots, ou leurs éclats de rire volontairement poussés, sans aucun respect pour ceux qui vont mourir !

Le soir, les nouvelles arrivent dans ce petit monde à l'affût de tout ce qui peut rompre la monotonie de la prison. Il y a toujours un paludéen, un épileptique ou un anémié, qui vient augmenter le contingent pour une nuit. Parfois aussi, des rentrants inattendus, comme le malheureux Gourvennee, à Saint-Martin-de-Ré, transporté mort à l'infirmerie, simplement pour que la mention figurât à l'acte de décès, car il avait « passé » au quartier cellulaire, où il était enchaîné, complètement nu, par ordre du médecin, qui le qualifiait de simulateur ! Clairvaux a d'ailleurs une infirmerie des plus animées : presque hebdomadairement, des entrants y sont amenés, amputés de doigts, ou même de poignets, par les scies mécaniques mal protégées des confectionnaires millionnaires.

Horrible distraction ! L'arrivée de blessés ou de malades râlant et lâchant alors sans retenue aucune tous leurs souvenirs mêlés à leurs cris de souffrance.

Ah ! mes camarades libérés ! A nous de prendre la tête des masses travailleuses pour crier toute la misère affreuse de nos pauvres camarades et faire appel à l'action révolutionnaire du prolétariat contre les politiciens qui voient déjà dans notre campagne un lancement électoral, — alors que leurs congénères torturent nos camarades.

Avec les révolutionnaires des groupements prolétariens, et avec eux seuls, allons à la bataille, pour délivrer nos frères de souffrance !

## LA LIBERTÉ

L'infirmerie, c'est le paradis, l'espoir secret de chaque prisonnier ; les bagnards aspirent à son atmosphère de calme et de repos. Et les premiers jours, en effet, tout y est bon : le lit, la pifance, la salle où l'on peut causer en être intelligent, et surtout une tranquillité morale inconnue, qui touche tous les cœurs, même les plus endurcis. Hélas ! rêve bien court, vite remplacé par le plus horrible cauchemar.

Dans le calme de la salle, les conversations se développent toute la journée, et, lorsque les incidents quotidiens de la vie des ateliers, les prévisions sur les chances de grâce ou d'amnistie sont épuisées, alors, tout bas, on parle de celui qui, alité, ou trop éloigné du groupe, n'entend pas. Pris d'une angoisse croissante, le nouvel hospitalisé voit successivement sous ses yeux la fiche médicale de chaque camarade. Les pronostics ne sont que trop justifiés, par l'œuvre quotidienne de la mort. Tous ceux qui ont plus de quinze ou vingt jours d'hospitalisation portent en eux le mal mortel.

Voit-il durer son séjour à l'hôpital ? Le malade, alors, sent qu'on parle aussi de lui dans les groupes ; il entend les conversations s'arrêter ou bifurquer brusquement à son approche. Et, désespérément, il voit la mort qui le frôle, il voit sa libération prochaine ; il sait qu'il ne reverra jamais plus les êtres et les lieux aimés.

Il sait aussi dans tous les détails comment il quittera à jamais les lieux maudits où l'a envoyé l'impitoyable justice de classe.

Un jour, l'infirmier annonce : « On a télégraphié à la famille d'Un Tel. » Et c'est un soulagement dans les cœurs angoissés. Il est d'ailleurs presque toujours trop tard, car lorsqu'une vieille mère, un frère ou une sœur peuvent se payer le long et douloureux voyage, ils ne trouvent plus devant eux que la dépouille mortelle de l'être aimé.

Quelquefois, cependant, il est assez tôt : alors, c'est

terrible. Au début de janvier 1922, un malheureux petit Marseillais agonisait à Clairvaux. Puni de dix ans de détention pour quelques heures de désertion, le régime Clemenceau du fameux hiver 17-18 avait livré à la tuberculose son maigre corps. Un décret ministériel récent le faisait cependant bénéficier d'une suspension de peine; mais son tour de partir n'était pas encore venu. Avec une cruauté raffinée, essayant de garder le plus longtemps possible sa chair à souffrance, le fonctionnaire bestial et hypocrite, qui préside à la vie de la vieille prison d'Etat, a mis 35 jours pour libérer 900 hommes! Et le petit gars devait être relâché dans dix jours!

« C'est court », lui disait son frère, accouru à la terrible nouvelle. « C'est bien long », lui répondait le malade. « Mais non, c'est court! » Et, sur ce ton, une conversation hachée, convulsée de sanglots, affolait les voisins. « Comme elle est jolie, la petite sœur! Tu la reverras bientôt, avec notre clair soleil, qui te remettra vite! — « Non, je ne la reverrai plus! » Et les deux frères, s'embrassant, pleuraient, se criaient avec déchirement l'un un espoir qu'il n'avait pas, l'autre un désespoir qu'il ne voulait pas avoir! Et leurs cris étaient si impressionnants que toute la salle haletait avec eux. Tous pleuraient, lorsque, au bout de la demi-heure de parler, impitoyablement, le gardien arrêta l'entretien. Quand les deux frères s'embrassèrent, dans les pleurs et les sanglots, l'un des malheureux témoins de cette scène, vieux soldat atteint, et marqué, lui aussi, dressé sur son lit, mi-couvert d'un drap, comme un spectre vengeur, montrait du doigt le lit du moribond, et criait au gardien, terrible dans sa maigreur et sa pâleur : « Où sont-ils donc, les bandits? Ici ou à Paris, dans les palais de vos maîtres? »

Le visiteur repartit, et tandis que le train l'emportait vers le ciel bleu de la Méditerranée, son petit frère rendait le dernier soupir.

Le plus souvent, ces malheureux meurent seuls. Sont-ce des indigènes? Ils meurent comme des bêtes : Algériens, Malgaches, Soudanais, Sénégalais, venus défendre la France civilisatrice et protectrice des faibles, qui les a arrachés de force à leurs villages, ils étaient en prison, sans bien comprendre pourquoi.

Quelquefois, malgré les précautions prises, des prisonniers meurent en dehors de l'infirmerie, avant qu'on ait eu le temps de les y transporter.

Se rappelle-t-on le cas du malheureux Béguerie, trans-

porté en grand secret à l'infirmerie de Thouars, il y a environ un an? Par un hideux escamotage, on cachait ce corps méconnaissable, même pour sa mère : son visage, les dents brisées, était complètement déformé, bouffi, hideux à voir; le corps entièrement couvert de marques et de coups, la poitrine défoncée, il n'était qu'une immense plaie! Et, scandaleusement, le certificat médical portait, d'ailleurs, avec une date erronée : « Décédé à la suite de chute consécutive à une tentative d'évasion » (!) Le ministre de la Justice (?) a ouvert une enquête : tout fut mis sur le dos du prévôt de cellule, afin de couvrir les honnêtes gens, gardien-chef compris, qui avaient « soigné » ce malheureux.

Une seule décision fut rapide : le remplacement immédiat des soldats de garde par des chaouchs, plus sûrs et plus discrets. Bien entendu, aucun des assassins n'a été envoyé devant la Cour d'assises.

A Clairvaux, le corps du décédé, entièrement nu, manié sans aucun respect, est descendu vingt-quatre heures à l'amphithéâtre; aussitôt, les corbeaux, qui tournent nuit et jour au-dessus de la vieille prison, s'abattent bruyamment dans la petite cour, et c'est miracle que, par la fenêtre sans barreaux, celle-là toujours ouverte, les oiseaux de mort n'aient pas encore dépecé un cadavre. Le corps est jeté plutôt que posé dans la bière (on cite même l'acte ignoble d'un gardien qui a enfoncé un corps d'un coup de talon sur la tête dans un cercueil trop court), et, rapidement toujours, le triste convoi se forme : deux détenus, l'un en tête portant la croix, l'autre à la bride du cheval, l'aumônier et un gardien. Parfois, une femme suit, affolée de douleur.

Clairvaux a un cimetière. Les malheureux « libérés » de la geôle y sont là, couchés par centaines, sans que rien permette de les reconnaître; on a bien marqué un numéro à la peinture sur la croix de sapin noirci, mais le temps efface vite...

Même dans la mort, la haine de classe persiste. A ces gens qui torturent et qui tuent, qui ne connaissent que la force, quand donc la classe ouvrière montrera-t-elle qu'en elle seule réside toute force?

## LA TENTATION

On se demande souvent pourquoi les hommes qui souffrent atrocement dans les prisons républicaines ne cèdent pas à la tentation terrible de l'évasion. Mais l'abêtissement est tel dans ce milieu que, rapidement, chaque individu apporte tous ses efforts à vivre, à durer, dans les moins mauvaises conditions. Le jour de l'arrivée en Centrale, le regard glisse vers les murs, les toits, les barreaux; mais, rapidement, le condamné est entraîné par le grand courant égoïste qui régit cette société comme l'autre; il veut lutter contre la faim, tâcher de se procurer un peu de tabac; son esprit s'absorbe à ces petites besognes. Il en oublie le rêve de vivre libre.

C'est ainsi qu'on peut voir, à Clairvaux, des condamnés conduire des voitures jusqu'à 3 ou 6 kilomètres de la prison, escortés d'un seul gardien. D'ailleurs, une évasion exige, en général, des complicités, et l'organisation du mouchardage est telle qu'une entente entre détenus est à peu près impossible. Par-dessus tout, plane la peur; non pas celle de la balle du soldat de garde, non pas celle d'une condamnation supplémentaire en cas de capture; mais celle du châtement épouvantable, illégal, et cependant régulièrement infligé à tout évadé capturé, châtement qui devrait frapper à jamais d'infamie les vils directeurs de prison, qui, tous, sans exception, l'ordonnent.

Par circulaire du 11 avril 1923, le directeur général de l'administration pénitentiaire rappelle qu'une évasion ne peut être perpétrée que s'il y a faute de service chez un ou plusieurs gardiens. Il faut avoir l'esprit borné d'un conseiller d'Etat pour oublier que des hommes ayant vécu la guerre, ayant, pendant cinquante-deux mois, subi la menace de la mort, hésitent à tout tenter pour recouvrer leur liberté, avant d'être complètement abrutis. La conséquence de ces circulaires stupides est facile à deviner. Tout évadé repris est à peu près certain de succomber sous les traitements odieux des gardiens, qui se vengent sur lui de la réprimande qu'a valu à l'un d'eux son évasion.

La punition réglementaire d'un évadé repris est de 90 jours de cellule, dont 30 de cachot. Elle est déjà terrible, car le cachot n'a pas une seule ouverture, et le

condamné y vit dans une obscurité complète, dans le silence de tombe, souvent les pieds dans l'eau. Riom, Loos, et surtout Melun, sont très réputés pour l'humidité de leurs cachots. Elle est telle qu'à Melun, tous les lundis, les pompiers doivent les assécher à la pompe! La nourriture est, en tout et pour tout, de 600 grammes de pain, et de 75 centilitres d'eau par 24 heures, avec, tous les quatre jours, une gamelle d'eau de vaisselle, froide d'ailleurs, et dénommée « soupe ».

A ce régime déjà terrible, s'ajoutent les vengeances variées au gré du caractère des gardiens. Tous les jours, et parfois plusieurs fois par jour, le condamné est frappé avec une violence inouïe à coups de talon ou de nerf de bœuf. Les directeurs de prison connaissent parfaitement ces procédés, puisque, à Thouars, le gardien-chef ayant reçu deux évadés repris, a fait réunir tous les détenus du service général, et, en leur présence, en face des fenêtres de la haute administration, les a roués de coups, aidé d'une équipe de gardiens. Il faudrait des volumes pour conter les innombrables assassinats commis par les dignes représentants de la Justice bourgeoise.

Qu'on ne vienne pas dire que de tels crimes sont exceptionnels. Ils sont une règle, un système. Il n'y a pas une seule prison en France qui n'ait été illustrée par ces pratiques. Mon camarade Julien Caruelle, ouvrier chaudronnier, détenu à la Centrale de Loos (Nord) pour désertion, ayant perdu un œil à la guerre, gazé, soldat de la fameuse offensive de juillet 1918, quoique auxiliaire, et, en ce moment, en prévention de Conseil de guerre, ne vit encore que par hasard. Ne pouvant supporter cette affreuse vie de Centrale, il s'évade le 21 mars 1920. Repris dans la nuit, amené au quartier cellulaire, on le met d'abord aux fers; puis, sur cet homme sans défense, une équipe de gardiens, dirigée par le gardien-chef en personne, se rue à coups de pied et à coups de clés. Obligé ensuite de se mettre complètement nu, les mains attachées, il fut de nouveau roué de coups, puis habillé d'effets de punition, et envoyé au cachot pieds nus, toujours les fers aux poignets, et, malgré cela, obligé de courir « plus vite, toujours plus vite »! renvoyé d'un gardien à un autre à coups de pied et à coups de poing. Contrairement au règlement, il fut puni de 90 jours de cachot! 40 jours après son entrée dans cette humide oubliette, Caruelle soufflait pour respirer, ce qui lui valait, lui, blessé de guerre et gazé, des coups dans les

côtes de la part du gardien-chef, qui prétendait « qu'il « sifflait » (1) Bien entendu, le gardien, réprimandé pour l'avoir laissé évader, ne lui ménageait pas ses « visites ». A force de réclamations, Caruelle obtint la visite du médecin, qui, pour le guérir des maux de tête et de poitrine, fit arroser le cachot, sans une seule bouche d'air, avec de l'eau de chlore! Rien ne prouve que cet arrosage n'ait pas été prémédité pour se débarrasser d'un gêneur, car l'atmosphère fut irrespirable au bout de quelques minutes. Quinze jours seulement avant la fin de sa punition, Caruelle fut transféré dans une cellule. Il y retrouva un camarade, puni aussi pour évasion, véritable squelette, ayant perdu l'usage de la parole et ne pouvant plus manger. Le malheureux n'avait pu résister au désir de dévorer sa boule dès le matin; son estomac s'était contracté... Il ne pouvait plus avaler que son eau de vaisselle — tous les quatre jours! Peu après, il entra à l'infirmerie, antichambre de la mort.

Ne vaudrait-il pas mieux que nos camarades mutins fussent tombés entre les mains des Cafres ou des Zoulous?

Combien de temps encore allons-nous les laisser entre les mains de leurs tortionnaires?

## LES ASSASSINS

Un journaliste bourgeois a visité les bagnes de Guyane et publié ses impressions. Le bon peuple y trouve des descriptions de tatouages, l'argot du bagne et l'histoire de ce condamné de la haute, qui, à l'Île du Diable, apprivoisait les requins (1), tellement il était isolé (on oublie la femme du gardien). Ainsi, pendant que les esprits sont occupés de Cayenne, on assassine journellement les soldats de la guerre du droit, en pleine France, et sur cette terre d'Afrique du Nord, où se courbent, sous les « mandolines » des chaouchs, des soldats bagnards, pour avoir jeté une brosse à la figure de leur capitaine.

Où, on assassine, et j'ai frôlé, au bagne de Nîmes, lorsque j'ai entendu, pour la première fois, un gardien s'excuser à son chef d'être resté trop longtemps au quartier cellulaire, où il était allé « accompagner » un cama-

rade : « J'ai été obligé d'aller changer de chemise, car celle que je portais était pleine de sang. »

Tous ces actes abominables sont froidement prémédités et soigneusement dissimulés ensuite.

Le 20 décembre 1922, à 17 heures, le détenu Beguerie essaie de s'évader de la maison de force de Thouars. Rattrapé quelques minutes après par une équipe de gardiens, dirigée par le gardien-chef Vivien en personne, et en tête de laquelle court, comme un fauve déchaîné le prévôt de quartier Tschanz, Beguerie est violemment assailli par ces brutes, — acte injustifiable, puisqu'il était à l'intérieur des murs, sur lesquels, nuit et jour, veillent les sentinelles; la bande traîne Beguerie sur un escalier en pierre de vingt-deux marches, puis le jette à terre dans le jardin. « Marche! » crie Tschanz. Et le malheureux, ne pouvant se relever, est criblé de coups de nerf de bœuf et de clés; après quoi, le prévôt l'emporte comme un colis sur son épaule. Jeté en cellule, en présence du contrôleur Bourgois, les soldats de garde, glacés de terreur, entendent ses cris désespérés : « Maman! au secours! Ah! tuez-moi vite, et ne me faites plus souffrir! »

Le lendemain, au point du jour, deux infirmiers vont au quartier cellulaire laver la cellule, couverte de sang, et transportent Beguerie à l'amphithéâtre, car il était mort.

Son certificat médical porte : « La mort provient vraisemblablement de la chute que, paraît-il, ce détenu a faite en voulant s'évader. » Rédaction sciemment fautive, puisque le corps présentait : fracture du crâne derrière la tête, fracture sous l'oreille gauche, yeux mi-clos et gonflés, arcade sourcilière droite profondément entamée; incisives toutes cassées, face tuméfiée et fortement gonflée, torse et bras lacérés, sternum brisé sur le devant de la poitrine, entre les seins; blessure profonde à l'omoplate gauche.

Bien entendu, aucun des assassins et complices n'est allé en Cour d'assises, mais le Colrat, ministre de la Justice, s'est empressé de remplacer les soldats de garde par des gardiens. Il sera ainsi plus facile de faire disparaître les prisonniers.

J'ai cité Thouars au hasard de ma mémoire; mais, dans toutes les prisons, s'étalent les mêmes ignominies.

A la maison cellulaire de Châlons-sur-Marne, sont passés, pendant la guerre, des centaines de poilus: tous se

rappellent les scènes atroces vécues dans ce lieu maudit. Ce n'étaient même plus des hommes qui les gardaient, mais des chiens-loups, véritables bêtes féroces, nées dans la prison même. Dès leur arrivée, fourbus, éreintés, encore recouverts de la boue des tranchées, les malheureux poilus étaient tenus de se déshabiller complètement et de courir au fond d'un long couloir chercher leurs casques, et, dans cette course effrénée, les chaouchs lançaient leurs chiens à leurs trousses. Pas un n'est arrivé au bout sans de profondes morsures; certains tachaient les dalles de leur sang. Et, durant tout leur séjour, toujours des chiens autour d'eux, à chaque ouverture de cellule. Tournant en rond, effrayant le malheureux, ces bêtes arrachaient toujours de leurs crocs un morceau de vêtement ou de chair. Et ils y sont encore, se multipliant et se nourrissant de la meilleure portion de la pitance des détenus.

A la cellulaire de Dijon, il y a vingt-quatre mois, nos camarades ont exigé l'intervention du Parquet, à la suite de la mort mystérieuse d'un condamné, et les policiers ont retrouvé, soigneusement cachés, les effets tachés de sang et les nerfs de bœuf qui avaient servi à l'assassinat.

Les cachots ne se trouvent pas qu'à Cayenne; dans toutes les Centrales, les murs de ces oubliettes portent des traces de sang. Il me souvient d'avoir vu « descendre » dans ces abominables cachots de la maison d'arrêt de Toulon, un de mes bons camarades marins, pour un motif stupide. En sous-sol, dans une humidité permanente, sans une bouche d'air, le malheureux resta là pendant quinze jours, dans un état voisin de la mort. Et, par une étrange habitude, tout homme atteint de la gale étant envoyé en prison, le puni remonta de son cachot avec la maladie!

Les hideux directeurs de prison étalent publiquement un souci exagéré de la justice, et, hypocritement, s'ingénient à inventer des tortures nouvelles. En janvier 1922, à Clairvaux, une douzaine de camarades furent informés qu'ils allaient être libérés, par suspension de peine. On voit d'ici leur joie! Après les avoir habillés, payés, toutes les formalités étant remplies, on les informe qu'il y a erreur, et on les renvoie au bagne. L'Inquisition n'avait pas encore usé de ces procédés. A la même époque, sous prétexte que des libérables refusaient de travailler, le jésuite, qui règne toujours là-bas, nous a réduit des deux

tiers, pendant un mois et demi, notre maigre nourriture. Et il calcule habilement les heures de libération pour garder le plus longtemps possible dans ses serres ses esclaves.

Ah! oui, Cayenne, c'est atroce, et je n'oublie pas mes camarades qui ploient là-bas sous l'impitoyable justice de classe; mais nous avons tout près de nous des traitements aussi odieux, et ceux-là, nous pourrions les arrêter quand nous voudrions. Le peuple de Paris a versé son sang pour prendre d'assaut la Bastille, ouvrant la porte à des hommes qui n'étaient pas de sa classe, qui vivaient dans des chambres confortables, pour avoir insulté les favorites du roy, alors que les pauvres artisans, eux, étaient à la « Force ».

« La racaille populaire » a exigé la libération de Dreyfus, et, aujourd'hui, les plus ardents dreyfusards dorment au Sénat, se refusant à libérer les déserteurs, et oubliant leur « voyage » à Bordeaux, en août 1914.

Il est temps, pour le peuple, de faire sentir sa volonté. A quand une action révolutionnaire pour ouvrir les portes des bagnes, dans lesquels crèvent nos frères ?

## LA BOURGEOISIE AU TRAVAIL

J'ai essayé de décrire le régime général des prisons de la République. Je n'ai cité que les faits scrupuleusement exacts et suis certain d'être resté au-dessous de la vérité. Sans vouloir excuser en quoi que ce soit les procédés de brute de certains gardiens, il est indéniable que les véritables responsables des crimes qui se commettent dans les prisons sont les fonctionnaires du ministère de la justice; ceux-ci n'ont aucune excuse; seule les anime une violente haine de classe contre les prolétaires livrés à leur merci.

Le gardien qui, pour un simple coup d'œil, roue de coups un condamné est une brute, c'est entendu. Mais le directeur qui, froidement, de son cabinet, envoie l'ordre de mettre aux fers les « délinquants » de son royaume, qui sait où pareil traitement, presque toujours injustifié, mènera ces malheureux, est un bourreau parfaitement conscient.

Ces tristes fonctionnaires n'ont qu'un mot à la bouche :

« la Force ». Ils n'ont qu'une crainte : la communication d'un prisonnier avec le dehors. Et dans leur affolement, dès que filtrent à l'extérieur quelques détails sur ce qui se passe à l'intérieur des hauts murs, ils deviennent féroces.

En juillet 1921, à la maison de force de Thouars, un condamné militaire avait été trouvé porteur d'une clef de tiroir. Jeté aussitôt en cellule de punition avec deux soi-disant complices, il se vit infliger le supplice des fers. Tous les soirs on lui plaçait jusqu'au lendemain matin le bracelet qui lie les mains derrière le dos, et l'obligeait toute la nuit à se tordre, sans repos, à la recherche d'une position du sommeil impossible à trouver. Pour boire il était obligé de laper l'eau de son quart chaviré à terre. Je me souviens de ce matin du 16 juillet où, par l'entrebaillement de la porte de ma cellule, je vis un camarade scier avec un tiers-point le bracelet de fer parce que les poignets avaient tellement gonflé pendant la nuit que les vis ne pouvaient plus être desserrées. Le supplice de cet homme était destiné à lui arracher des aveux, à lui faire dire la destination de la clef trouvée sur lui.

Les directeurs de prison n'ont pas besoin de revêtir la cagoule des inquisiteurs pour appliquer leurs procédés.

J'ai déjà dit que cet usage est courant et illégal. Mais la bourgeoisie se moque bien de sa propre légalité.

A la Centrale de Nîmes, il y avait, le 11 novembre dernier, un ancien marin dans la même position. On avait trouvé sur lui un peu de tabac et il fallait lui faire dire qui le lui avait donné. On s'explique maintenant pourquoi le commissaire central avait ordre de me coffrer le 10 novembre (ordre émanant de qui, Monsieur le maire radical ?). Ces « messieurs » avaient peur pour la peau du triste sire qui régit la centrale, sous la protection du procureur général royaliste.

Mêmes procédés à Melun et à Poissy où le directeur Robert ensevelit vivants pour 90 jours, avec mises aux fers périodiques, ceux qui sont trouvés porteurs de quelques grammes de tabac.

A Riom, c'est le docteur qui, trouvant l'administration trop tendre (!), s'occupe lui-même de la répression, n'acceptant d'admettre que les moribonds à l'infirmerie. Il dit fort bien d'ailleurs : « Je ne te monterai là-haut que pour te mettre dans la boîte à sel ». Et cette prison est une des plus malsaines; l'humidité y suinte des murs en permanence. C'est aussi une de celles où le travail est le

plus dur. Les vieux métiers à tisser la toile métallique, manœuvrés à bras par un seul homme, sont un terrible instrument de mort, réduisant à l'état squelettique les forçats qui les manient.

Le directeur de Saint-Martin-de-Ré, lui, tient « au bon renom » de sa maison (!). Il y a donc rétabli, voici deux ans, la discipline antique du bagne de Toulon. Dès l'arrivée à la centrale, les nouveaux débarqués sont d'abord enchaînés, puis roués de coups, frappés avec une brutalité inouïe à coups de clefs et à coups de nerfs de bœuf. « Mis à la broche » pour la nuit (c'est-à-dire les pieds fixés par des manilles à une barre de fer, « la barre de justice » en usage dans la marine militaire française) ils sont le lendemain matin versés aux ateliers après une nouvelle distribution de coups de trique. L'administration prétend ces procédés nécessaires pour inculquer aux prisonniers l'idée de la justice et de la discipline (!). Le résultat immédiat est que, peu après l'arrivée d'un convoi, quelques bouches à nourrir disparaissent : c'est le but à atteindre. Je puis certifier que le 7 juin 1922, le condamné militaire P. a passé sa première nuit à Saint-Martin-de-Ré enchaîné au cadavre d'un pauvre vieux territorial mort sans aucun soin à la suite des brutalités supportées. Quinze jours avant le départ pour la Guyane, c'est la période « d'expectative », c'est-à-dire de suralimentation nécessaire pour qu'il ne meure pas trop de condamnés pendant le voyage. Un quart de vin et un morceau de viande pourrie, sont, à cet effet, accordés aux forçats, en supplément. Durant cette période, les chaouchs ne désaoulent pas et vont alors par groupes « visiter la ménagerie » ! C'est l'expression ! Ils se rendent donc au quartier cellulaire, où les futurs transportés sont rassemblés et « histoire de voir comment ils encaissent », les assomment à tour de rôle.

Il est bien évident que les directeurs de bagnes qui ordonnent de pareilles méthodes de redressement sont des bourreaux. Je n'étonnerai personne en ajoutant qu'ils sont des lâches et tremblent à la moindre menace de protestation populaire.

Le 13 septembre 1922, une manifestation monstre du prolétariat aubois devait avoir lieu sous les murs de Clairvaux. Le directeur en trembla deux semaines : il fouilla lui-même les égouts y cherchant des grenades et des brownings que nous y aurions cachés ! Nous étions obligés de nous mettre nus deux ou trois fois par jour !

ped, coups de trique surtout, ce que les « pieds de justice » (les sous-offs) appellent la mandoline, pleuvent à tout propos sur ces misérables. La matraque est d'ailleurs le symbole de tout ce qui touche à la justice militaire. Il n'est pas un seul camp de travaux publics d'où les malheureux ne sortent marqués. Dans ces conditions, après des journées de dix et douze heures, les accidents sont fréquents, qui jettent pour jamais à la misère et au vice les soldats à visière carrée. Et si, poussé à bout, un homme qui veut justifier son nom tente l'évasion, c'est la mort immédiate : le tirailleur qui abat un trav's a de droit une gratification, et il est promu à la première classe. Véritable prime à l'assassinat ! Celui qui est repris d'évasion meurt sous les coups des chaouchs, dans des souffrances atroces. Tout récemment, un camarade fut affreusement torturé, à côté de son ami, abattu d'un coup de fusil; ils avaient tenté de s'évader du camp de Fulfila près Philippeville); infirme jusqu'à la fin de ses jours, il est encore à l'hôpital de Rougie.

« Chère mère, nous sommes vraiment malheureux ! Il est impossible de souffrir plus ! Je suis brisé, anéanti. Nous sommes des squelettes !... Le plus triste, le plus odieux, c'est les mauvais traitements de nos chefs, qui, en outre, s'enrichissent de notre misère... L'adjudant se vante d'avoir donné 100.000 francs de dot à sa fille. Non, tu ne peux pas t'imaginer ce qu'est ma vie... Maman, sors-moi vite de là (camp de Teboursaf), vite, car si tu attends, tu ne me reverras plus ! »

Que pourrais-je dire de plus que cette lettre ? Des milliers de misérables en écrivent de semblables, non pas de régions lointaines, mais du sol même de notre belle France, de l'île Madame (en face Rochefort), de Beau-lieu (Aube), de Monsireigne (Vendée).

Il est certain, néanmoins, que rien n'atteint à l'ignominie des bagnes marocains, dont Lyautey est le grand maître. Les bagnes de Lias et de Dar-Bel-Hamri seront à jamais pour vous, maréchal, une flétrissure infamante.

Travail de six heures du matin à huit heures du soir, par un soleil de plomb, sans autre arrêt que celui des repas, sous la trique de vigilants chaouchs, auxquels l'entrepreneur paie grassement toute surproduction. Parfois, cependant, ils arrêtent le travail : c'est pour faire mettre nus ces hommes, sous prétexte de les fouiller, et les envoyer chercher leurs effets dans les marécages. Nourri

épouvantablement, il faut se plier, car, sans cela, c'est le « tombeau », où l'on reçoit une balle dans la tête, si elle affleure au-dessus de la toile. La vie au Maroc ? Pas besoin de phrases pour la décrire. Podevin et Combes se voyant infliger, le 29 août, une rallonge à leur peine par le Conseil de guerre de Casablanca, jettent leur képi à la figure du colonel président, en demandant la mort plutôt que de retourner au bagne. D'autres se blessent affreusement, perdent la vue, ou cherchent à mettre la gangrène dans leurs plaies, pour essayer de sortir de ces enfers.

Comment se fait-il qu'on n'ait pas supprimé cette hideuse peine des travaux publics, après tout ce qu'on a dit sur elle ? Pourquoi notre « belle » armée française continue-t-elle ainsi à broyer des jeunes gens ? Tout simplement parce que tous les gouvernements qui se succèdent sont soumis aux puissances d'argent et que les ateliers de travaux publics fournissent une main-d'œuvre presque gratuite, soumise, de plus, à la discipline militaire. Schneider emploie des centaines de trav's à la construction de son chemin de fer marocain; Louis Andrieux fait de même à la route carrossable Tanger-Casablanca. La main-d'œuvre indigène, qui, cependant, est forcée, elle aussi, n'atteint pas en rendement la moitié de celle des trav's ! La terre d'Afrique est toujours un vaste marché de chair humaine, et les Conseils de guerre de Meknès et de Casablanca tiennent la main à ce que le marché d'esclaves de Dar-Bel-Hamri, supérieurement conduit par le capitaine baron d'Azeimard, ne manque pas de têtes.

Nos pacifistes imbéciles de la Société des Nations, nos sénateurs bloc des gauches « sincèrement républicains », se gardent bien de tourner les yeux vers les bagnes d'Afrique.

Un camarade m'a remis une lettre, vieille de trois mois, écrite là-bas, dans le bled, sur du papier d'emballage. « Je suis au silo, mais je suis content de te savoir dehors. Nous avons fait la fête, ici, en ton honneur. A Fulfila, ils ont même attaché une ceinture rouge à un bâton et ont chanté l'Internationale. Hélas ! un a été tué, et deux blessés gravement par le personnel de la direction civile : chef comptable, ingénieur, hauts employés de la mine (toujours l'accouplement hideux; militarisme-capitalisme). Aide-nous ! Nous espérons en toi. »

Non, ce n'est pas sur moi qu'il faut compter, mais sur le prolétariat tout entier. Entends-tu, peuple de Paris ?

Entendez-vous, travailleurs du 20<sup>e</sup>, qui avez, dans vos armoires, les vestes et les pantalons déchirés de vos pères de la Commune ? Allons, peuple, lève-toi ; crie ta volonté d'amnistie ; crie que tu ne veux plus de bagnes militaires ; et si les histrions de la politique bloc des gauches restent sourds, n'oublie pas que tu vas avoir bientôt l'occasion de les rencontrer et de leur infliger la leçon qui s'impose.

III

**LES EXCLUS**

PARIAS

On parle quelquefois des condamnés qui sont dans les prisons ou les bagnes militaires ; personne n'explique ce qu'ils deviennent, à leur libération. Tous ceux qui n'ont pas fini leur service militaire sont happés par l'armée pour accomplir ou terminer leur temps ; dans les formations spéciales où ces malheureux sont envoyés, ils subissent d'odieux traitements aussi révoltants que ceux supportés en Centrale. Ces condamnés ont payé leur dette ; ils ont terminé leur peine. Au point de vue légal, ils sont privés de partie ou totalité des droits civils et politiques, mais en aucun cas, on ne peut tabler pour les torturer sur l'acte, quel qu'il soit, qui les a fait condamner. Et la preuve, c'est que la loi leur permet de poursuivre devant les tribunaux toute personne qui, publiquement, leur rappelle leur condamnation.

L'autorité militaire, elle, agit différemment. Elle s'empare de ces hommes, qui ne sont plus des condamnés, et exerce sur eux de véritables représailles. Le militarisme protecteur de la société capitaliste accable ceux qui, innocents ou coupables, ont violé les lois de classe de cette société de classe.

Les condamnés libérés, après une peine de prison, sont envoyés aux bataillons d'infanterie légère d'Afrique, presque tous aux ordres de Lyautey. Nous en reparlerons.

Ceux libérés, après avoir purgé une peine de réclusion, détention ou travaux forcés, c'est-à-dire l'immense majorité des condamnés militaires, sont envoyés aux sections « d'exclus de l'armée », parce qu'ils sont, paraît-il, indignes de porter les armes. Remarquons d'abord que,

quoique exclus de l'armée, c'est l'autorité militaire qui les utilise et les confie aux cadres de la justice militaire.

Le point de concentration des exclus est à Collioure (Pyrénées-Orientales). Libérés et grâciés y arrivent déjà aigris par la longue souffrance, et cependant, les brimades commencent aussitôt. Pas de permission, ni un jour, ni une heure. Un ex-soldat venant de purger six ans de détention pour désertion (condamné malgré trois citations à son actif) se voit refuser toute permission pour aller embrasser sa mère, et est expédié en Algérie pour seize mois. Et cependant, en janvier 1922, au moment du décret général de suspension de peine pour certains articles du Code militaire, on avait accordé à chacun des 2.500 libérés, dix jours de permission. Pourquoi refuse-t-on aujourd'hui ce qu'on accordait hier ?

Il y a mieux. On a défendu, à Collioure, à un exclu, d'embrasser sa mère. Sorti malade de la Centrale, il était arrivé en retard de quarante-huit heures, ce qui lui avait valu huit jours de prison. Hospitalisé néanmoins, on a pris prétexte de sa punition pour l'empêcher de voir ses parents, qui venaient d'arriver en toute hâte. En prison, les condamnés ont au moins cette consolation !

Les grands chefs militaires se refusent à traiter ces hommes autrement qu'en condamnés. Il suffit de voir le débarquement des exclus à Oran, enchaînés, encadrés de gendarmes et de tirailleurs, baïonnette au canon, fusils chargés, pour être certain de ce que nous avançons : « Haine de classe, toujours ! » Dès l'arrivée au fort de Mers-el-Kébir, tout près d'Oran, les exclus sont dépouillés de tout : linge personnel, objets de toilette, argent, bijoux, et jusqu'à des flacons d'alcool de menthe ! Bien entendu, on ne leur laisse pas leur rasoir personnel, mais... on en place un par chambre, afin que ces malheureux s'inoculent, mutuellement, toutes leurs maladies. Bousculés, harcelés, chargés de corvées, ils sont aussi maltraités qu'en Centrale, et, le soir, on les enferme à double verrou, sous la garde de tirailleurs. Ne parlons pas de la nourriture : toujours la même saleté.

Il faut néanmoins signaler que chaque dimanche, un quart de vin est généreusement octroyé, vin frelaté, rougi à la fuchsine, et sans doute payé très cher comme vin de table au mercanti. Les exclus descendent en ville à raison de deux par semaine (!) et toujours sans argent. Provocation infâme ! Que l'un de ces malheureux se laisse tenter par le désir d'un bon repas, de quelques verres de

vin, il n'a d'autre ressource que de voir. C'est abominable, car, durant toute leur peine, on leur a retenu la moitié de leur gain personnel, en vue de leur constituer un pécule de réserve destiné à leur éviter les mauvaises tentations à leur sortie de prison. Quelle hypocrisie ! En Centrale, on leur retient l'argent qui leur serait nécessaire pour s'acheter à manger, en invoquant la moralité de la retenue ; à leur libération, l'autorité militaire leur enlève tout, sans autre explication que celle du bon plaisir. Haine de classe !

Mers-el-Kébir, c'est terrible. Il y a pire encore. Dans les camps, c'est épouvantable. Un camarade, libéré des travaux forcés, me disait qu'il aimait mieux aller à Cayenne que travailler à la section d'exclus des mines de Kénadza. Déjà, fin 1921, début 1922, une campagne a été menée contre ce lieu maudit, où l'on avait envoyé des marins de la mer Noire grâciés, sans doute dans l'espoir de s'en débarrasser. Travaillant dans des conditions épouvantables, dans la boue de charbon jusqu'au ventre, sous la menace d'éboulements permanents, courbés sous le fouet des gardes-chiourmes militaires, les exclus se demandent pourquoi on leur fait ainsi recommencer leur peine ! Le préfet a été interpellé sur ces faits, au Conseil général d'Oran ; puis, comme toujours, le silence s'est fait, et les misérables qui ont pu sortir vivants de Centrale reviennent de Kénadza crachant le sang, — lorsqu'ils en reviennent.

Haine de classe, toujours ! On veut se débarrasser des gêneurs, de ceux qui ont trop vu !

Une bonne fois, il faut en finir ! Avec l'amnistie pleine et entière, pour tous, nous demandons la suppression de tous les bagnes militaires, aussi bien des camps de travaux publics que des sections d'exclus. Nous voulons cette suppression tout de suite.

Sur ces points, l'accord de tous les travailleurs, de tous les révolutionnaires est unanime. Montrons donc notre force, et les sangsues de la politique céderont.

## BAGNES D'AFRIQUE

La presse bourgeoise vient de signaler « une curiosité » : deux soldats ont réclamé la peine capitale.

Le 29 août 1923, devant le Conseil de guerre de Casablanca, les chasseurs Podevin et Combes, des bataillons d'infanterie légère, condamnés aux travaux publics, étaient poursuivis pour destruction d'effets militaires; ils reconnuent avoir prémédité ce crime (?) dans le but de quitter le pénitencier, préférant être envoyés à la réclusion que de supporter plus longtemps leur martyre. Voyant leur peine de travaux publics simplement allongée, ils ont jeté leurs képis à la face du colonel, en lui criant : « Plutôt mourir que revenir au pénitencier ».

Et la presse bourgeoise, digne porte-parole de nos maîtres, dont le cœur est remplacé par un porte-monnaie, ajoute : « Satisfaction leur a été donnée! »

Et voilà! C'est fini! Pas un commentaire! Pas une explication! Les journaux de gauche se taisent; la prochaine campagne électorale pour l'assiette au beurre les intéresse bien plus. Seuls, syndicalistes, communistes et libertaires — dont le but est le même, malgré leurs divergences actuelles — protestent contre le maintien des bagnes militaires.

Qui donc pourra jamais comprendre quelles souffrances s'étalent sur cette terre d'Afrique, souffrances qui rompent les corps, qui écrasent à jamais les cerveaux, et rendent à la vie libre, quand elles ne les tuent pas, des loques humaines, au physique comme au moral! Bataillonnaires, disciplinaires, travaux publics, exclus, se tordent sans cesse dans la douleur. De nuit comme de jour, la plainte immense monte de cette terre maudite; ce n'est pas des peines que subissent ces malheureux, mais des vengeances. Camarades, comprenez-vous ce que doit endurer un homme pour en venir à désirer la mort? Le malheureux qui se noie, moitié évanoui, a toujours l'instinct de la conservation; il s'accroche à tout ce qu'il trouve, il veut garder la vie par n'importe quel moyen. Et voilà que là-bas, au Maroc, deux hommes réclament la mort! Comprenez-vous bien ce cri : « Plutôt mourir que revenir au pénitencier! » Quelles souffrances faut-il avoir endurées pour en arriver à ce point? Je ne sais pas pour quel motif ces deux hommes étaient au « bataillon »; je ne sais pas

pourquoi ils avaient été envoyés aux travaux publics; mais je sais bien qu'il suffit de la haine d'un sergent pour rendre la vie intenable, pour faire de cette vie un cauchemar perpétuel, auquel certains préfèrent la mort. Et qu'on ne dise pas que c'est une exception; qu'on ne dise pas que, seuls, les sous-offis sont des brutes. Il y a là un système voulu par des gens plus haut placés qu'un sergent, qui n'est, lui, qu'un agent d'exécution.

Je cite encore un exemple. Le dépôt d'exclus de Mers-el-Kébir est commandé par un officier qui s'ingénie à trouver de nouvelles méthodes de répression, comme si les règlements ne lui donnaient déjà pas assez d'instruments de mort! Rien ne lui paraît assez sévère! Les exclus sont des hommes qui, par suite de condamnations antérieures, — c'est le cas des condamnés de la guerre, — se trouvent légalement privés du droit de porter les armes, mais auxquels la loi bourgeoise, « pour rétablir l'égalité des charges », impose l'obligation du travail pendant la durée du service actif des hommes de leur classe. Il n'y a rien, dans cette définition posée par le règlement, qui puisse permettre à qui ce soit de transformer les exclus en bagnards (comme, d'ailleurs, les bataillonnaires). C'est une règle élémentaire du droit bourgeois qu'un condamné ne puisse être frappé deux fois pour le même délit. Mais le militarisme s'en moque bien! En des soldats de la grande guerre, qui ont souffert jusqu'à huit ans dans les Centrales, qui sont tout naturellement devenus des révoltés, il faut briser tout désir de relèvement; il faut les rendre à la vie complètement déçus, afin qu'ils ne soient plus dangereux. A cause de cette déchéance, signalés comme bandits à leur libération, ils seront, à la première occasion, envoyés à Cayenne, d'où on ne revient jamais.

Pendant des années, la grande presse d'information prostituée au ministre de l'Intérieur, nous a bourré le crâne avec les mauvais traitements, soi-disant de règle dans l'armée allemande. Il suffit cependant d'aller à Mers-el-Kébir (département français) pour voir un adjudant passer à tabac un exclu, en présence d'un officier, et cela parce que cet homme, affolé par l'annonce de son départ pour Kenadsa, s'était caché dans le four de la cuisine!

Le code militaire prévoit, il est vrai, des peines pour le supérieur qui frappe l'inférieur; mais c'est un simple article de façade, jamais appliqué. Ah! si c'était l'inverse! Le passage à tabac n'est, d'ailleurs, qu'un hors-d'œuvre

à la punition, la cellule de punition ou de correction, appliquée suivant le bon plaisir du commandant du fort, sans même entendre un mot d'explication de l'inculpé. De sa propre autorité, il va jusqu'à priver de soupe et de couverture les punis de cellule, le premier jour de leur punition! Suivant « leur tête », ils sont mis aux fers quelques heures par jour; il est naturel que, devant un pareil exemple, les « pieds » redoublent de zèle. C'est ainsi qu'à Kenadsa, l'adjudant vide à moitié les gamelles des punis et les complète avec de l'eau! A Mers-el-Kébir, où les exclus sortent quelques heures par mois, et sans argent, le capitaine ne comprend pas qu'il y ait des manquants à la rentrée! Il ne leur accorde la communication avec leur famille que le dimanche; leurs lettres sont ouvertes, lues et confisquées sans explication; ils passent les nuits dans des chambres empestées d'excréments. Le règlement stipule heureusement que les exclus sont libres! Que serait-ce s'ils ne l'étaient pas! Comme on comprend que la haine s'amasse dans le cœur de ces hommes! Comme je comprends que, dans cette perpétuelle souffrance, on désire la mort!

Le maréchal Lyautey, vice-roi du Maroc, ne s'inquiètera guère des deux victimes qui vont aller au piquet pour avoir jeté leur képi à la figure du juge militaire; deux de plus ou de moins, qu'est-ce que cela peut bien faire? Mais Lyautey est un militaire, un réactionnaire avéré; tandis que Steeg, vice-roi d'Algérie, est un radical. Comme tel, il cache sa haine et sa peur de la classe ouvrière, organisée sous d'hypocrites paroles. Mais, oui ou non, Steeg tolère-t-il, sous sa royauté, les atrocités journalières qui se produisent dans ses bagnes? N'a-t-il pas donné des ordres confidentiels dont nous avons ressenti le contre-coup dans les brutalités policières d'Alger? Je puis répondre par l'affirmative. Un soldat, enfermé dans un pénitencier, a été fouillé et trouvé porteur de ma photo. Elle lui a été aussitôt arrachée et déchirée par le chaouch avec cette menace : « Les communistes, nous nous chargeons d'eux! » Est-ce par ordre du vice-roi radical Steeg qu'on vole aux détenus une photo, propriété privée et personnelle? Les communistes qui prêchent l'expropriation forcée des gros requins ne seraient donc que des disciples de Steeg?

La nouvelle de la victoire prolétarienne qu'a été ma libération a été jour de fête dans les pénitenciers, et le camarade qui, du fond du bled, me l'annonce, ajoute :

« Aide-nous, André! Aide-nous! Nous espérons en toi! »

Pauvre camarade! T'aider, te délivrer, toi et tes compagnons, je le veux et m'y efforcerai. Mais combien y a-t-il d'années que l'affaire Rousset a soulevé l'opinion publique? Combien de scandales n'ont-ils pas été dévoilés sur les bagnes militaires? Et malgré nos ministres « avancés », malgré les Combes et les Caillaux, nous en sommes toujours au même point. Sans arrêt, on souffre et on meurt sous cette nouvelle forme d'Inquisition qu'est la justice militaire. Il n'y a rien à espérer de la République bourgeoise.

T'aider, camarade? Je m'y emploierai de tout mon cœur. Mais je t'aiderai bien plus, toi et tes compagnons de misère en apportant mon appui au renversement de ce régime abject et à l'établissement de la République Internationale des ouvriers et des paysans.

## LETTRES ET SOUVENIRS

GALATZ (Roumanie), 19 avril 1919. — Ce matin à 8 heures, les soldats du 4<sup>e</sup> colonial ont été remplacés par les Malgaches. Evidemment, ils n'étaient plus sûrs. Les camarades qui me gardaient cette nuit ont-ils eu le temps de faire mes commissions ? Je tremble pour les ouvriers du parti social-démocrate roumain. Eux si bons, si dévoués ! Si on prouve nos relations, ils sont perdus.

20 avril, 13 heures. — On vient de me fouiller brutalement. Ils ont tout sondé, les murs, le parquet ; ils ont retourné la chaise, la table, les trois planches de mon lit ; ils ont même défait la semelle de mes souliers. Les camarades soldats sont-ils pris ? ont-ils pu prévenir la S. D. ?

21 avril, 9 heures. — Un soldat passe dans la cour, veste déboutonnée, ce qui d'après nos conventions signifie « Viens aux cabinets ». Je suis descendu encadré du piquet de noirs. Dans l'escalier, j'ai pu attraper un billet. C'est mon dernier passé aux camarades roumains qui revient avec ces simples mots au dos : « Reçu trois billets, courage. » Comme je suis content ! Ils sont prévenus ! La police ne trouvera aucune trace de notre collaboration fraternelle pour l'idéal commun !

22 avril, 7 heures. — « Habillez-vous et descendez ! » J'obéis. J'enfile, sur mon complet en toile bleue dans lequel je grelotte, mon vieux veston. Comme coiffure un béret d'alpin. Nous partons, encadrés de noirs, un caporal indigène à côté de moi. Un cycliste français ouvre la marche. Où allons-nous ? Je descends vers la ville. Sur la route, un convoi monte en sens inverse formé d'environ 150 paysans roumains en loques eux aussi, encadrés de soldats et de gendarmes de leur nation. Tous me fixent d'un air interrogateur. En croisant les premiers rangs, je leur dis « Bolchevik ! ». Comme ils me regardent ! Plusieurs me font des signes. J'entends « Tovoritch... » et

autre chose que je ne comprends pas. Voilà la ville. Le guide, sûrement prévenu, nous fait passer devant le siège du parti. Sur la porte le drapeau rouge est en berne et cravaté de noir: ils croient sans nul doute qu'on va me fusiller. Deux ouvriers qui regardent à travers les glaces sortent et prennent vivement une ruelle de traverse vers le quai. Je marche; trois officiers français me crient: « Voyou! On va te zigouiller! Tu ne l'auras pas volé! » Le quai. Le torpilleur « Protet ». Mon commandant furieux court vers moi tandis que j'essaie de protester contre les insultes. De partout des ouvriers accourent et se groupent autour d'un soldat français. Ils sont déjà 30; il en sort de partout. Encore quelques minutes et je suis sauvé. Mais les officiers se précipitent, les malgaches croisent la baïonnette; deux d'entre eux me poussent à bord; on me fouille; on m'enferme. C'est fini... Dans cette boîte en tôle où je suis enfermé hermétiquement, j'entends lointain, très lointain l'« Internationale ».

J'ai su plus tard que mon commandant a réussi à faire arrêter le soldat français.

*A bord du croiseur « Waldeck-Rousseau », rade d'Odessa.*

23 avril, 10 heures. — Depuis 1 heure je suis enfermé à bord. Que va-t-on faire de moi? Les marins sont tous des jeunes. Dans ces conditions il ne doit y avoir rien à faire avec eux. Et dire qu'Odessa est là à 2 kilomètres! J'aperçois le drapeau rouge déployé sur tous les édifices.

5 heures du soir. — La relève du factionnaire. La porte s'ouvre: « Camarade, je suis volontaire pour te garder. «Voilà de quoi écrire. Détaille-moi ton histoire. Je t'explique qu'eraux camarades. » Je ne suis donc pas seul; j'ai des amis! Cela me redonne toute mon ardeur et j'écris, j'écris.

Minuit. — On gratte au hublot. J'ouvre. Une main. « Salut camarade; c'est moi L., ouvrier mécanicien, en prison pour propagande. Ne t'en fais pas; tu n'as rien à craindre ici. »

24 avril. — Un billet: « Le comité secret des marins t'envoie ses amitiés et t'informe qu'il te fera évader ou se révoltera. » Braves cœurs! (Ils se sont bien révoltés

le 27 avril à 11 heures. Malheureusement, il y avait une heure qu'on m'avait enlevé.)

CONSTANTINOPLE, 14 mai. — Le cachot. Des murs en moellons d'un mètre d'épaisseur. Double rangée de barreaux au soupirail. Une pailleasse. Une bouteille d'eau, une boîte de conserves pour mes besoins. Le secret absolu. Pas un livre, pas un journal, pas même une lettre! Hier on est encore venu ajouter une serrure à l'ancienne porte en fer. Le serrurier turc m'apprend qu'un soldat de la 7<sup>e</sup> compagnie du 84<sup>e</sup> R. I. qui me garde est puni pour avoir jeté ses armes au moment de prendre son service.

TOULON (maison d'arrêt), 22 juillet 1919. — *Lettre aux camarades du Parti Socialiste Unifié.*

Depuis le 19 je suis à la Maison d'Arrêt après avoir passé 3 jours à la prison maritime.

J'accepte le verdict avec calme, car c'est un devoir strict de se sacrifier pour une idée qu'on sait être la vérité.

Ce que j'ai voulu faire, je l'ai décidé en pleine raison et je ne renie rien. Ma déposition finale au conseil de guerre, à bord du « Paris », le 5 juillet, a été une solidarité publique avec les soldats et marins révoltés du front russe et de la mer Noire.

Camarades, cette cause est juste, j'en suis sûr...

Ce qui m'a aidé à supporter les dures épreuves de ces derniers mois, ce qui m'a donné une confiance inébranlable, c'est d'abord les soins que l'on a pris pour m'empêcher de communiquer même par un simple regard avec les marins. Que craignait-on?

C'est ensuite et surtout la fraternité et la solidarité, le dévouement sans bornes que m'ont témoignés les marins et l'équipage du « Waldeck-Rousseau » en entier: violant les consignes les plus sévères, sans se soucier de l'inculpation possible de complicité, ils n'ont jamais cessé de venir me reconforter.

Camarades, confiants en un avenir meilleur, pour hâter sa venue, nous avons tout sacrifié. Dites-le donc bien haut:

les soldats de Russie, les marins de la mer Noire ont fait bon marché de leur liberté et même de leur vie dans l'espoir que leur sacrifice n'aura pas été inutile et aura aidé à avancer l'heure si attendue où le Prolétariat brisera ses chaînes.

Camarades! Merci à ceux qui m'ont soutenu dans le malheur. Merci à tous, amis connus et inconnus. Je vais au bain comme j'ai défilé à la parade le front haut, la conscience tranquille au cri de:

« Vive l'Internationale socialiste révolutionnaire, fille de la Révolution russe! »

André MARTY, forçat.

30 juillet. — Ce soir les forçats de mon dortoir vont tenter une évasion. J'ai promis mon concours. Mais ai-je le droit de partir moi aussi? Toute la journée j'ai discuté avec un vieux militant, le père R.

4 h. 30. — On monte au dortoir. Comme d'habitude on se déshabille dehors et on ne conserve que la chemise. Nous avons réussi à entrer une lame de scie à métaux. Je la prends en prévenant mes compagnons que je les aiderai, mais ne m'en irai pas. Je ne veux pas recouvrer la liberté alors que tant de mes camarades marins sont en prison; ce serait une lâcheté. Je scie, en biseau, un cadre de lit et avec cet outil nous attaquons le mur. Les briques se déchaussent bien. Dans la chambre en dessous de la nôtre un camarade fait le guet. Enchaîné des pieds il se promène sans cesse, s'immobilisant quand un gardien monte; lorsque le cliquetis de sa chaîne s'arrête, nous cessons de travailler. A 10 heures, les trois rangées de briques sont enlevées; le mur est percé. Les camarades, un peu émus, nous serrent la main et passent par le trou. Les heures passent. Anxieux nous attendons. Enfin à 1 heure le gardien de ronde parcourt les couloirs; nous entendons un bruit de lutte vite étouffé; le gardien est bâillonné, ligotté et avec ses clefs les portes sont ouvertes. Je ne regrette pas d'être resté.

NIMES (maison centrale), 26 décembre 1919. — Avant-hier sont arrivés 20 mutins condamnés du *France*, de la *Provence*, du *Toua'eg*, du *Diderot*. Ils ont tous conservé leur bonne humeur. Avec les soldats nous sommes donc 33 ici pour avoir simplement fait notre devoir. Nous avons aussitôt organisé un service pour communiquer avec eux.

25 avril 1920. — Lettre : Au Parti Socialiste Unifié.

Aux Travailleurs.

CAMARADES,

Nous venons encore une fois vous remercier et vous assurer de toute notre confiance. Notre foi en l'avenir reste intacte, car nous savons que le Prolétariat ne peut abandonner ses enfants jetés dans les bagnes par le sinistre Clemenceau pour avoir fait leur devoir simplement. Nous regrettons seulement de ne pas être à vos côtés dans cette terrible lutte, mais nous savons aussi qu'un jour viendra où nous pourrons vous donner la mesure de notre ardeur. Malgré l'admirable effort de la classe ouvrière, nous craignons fort que l'ignoble Chambre actuelle ne s'oppose formellement au vote de la loi d'amnistie. Les gouvernements, comme les personnes, ne se suicident que forcés et ce serait un suicide pour le gouvernement Millerand que de nous faire sortir. Nous comptons donc sur la révision globale pour rendre la liberté à beaucoup d'entre nous. étaler au grand jour les ignominies de la marine royaliste et maintenir enfin la juste indignation des travailleurs français contre les gens pourris de vices, quoique officiers, qui s'érigent en défenseurs de la société actuelle et nous envoient au bain. Ce n'est d'ailleurs qu'un cas particulier de la grande lutte pour l'émancipation totale des peuples, lutte que dans tous les pays les gouvernements de l'Entente croient arrêter par la force. Vous devez savoir que trois Hongrois sont ici aux travaux forcés, arrêtés par les chefs de nos armées en mars-avril 1919 dans leur pays. L'un d'eux, Andorka, matricule 00309, est condamné aux travaux forcés à perpétuité, pour: 1° intelligences avec l'ennemi dans le but de favoriser ses entreprises; 2° propagande bolcheviste parmi les soldats français; 3° excitation au meurtre et au pillage.

Agé de 36 ans environ, ingénieur civil, il est vraiment le type du prolétaire sans un sou lui appartenant. Commandant d'armes de la ville et du cercle de Szegedin, sous le gouvernement de Bela Kuhn, il a été arrêté et condamné sans savoir pourquoi. Il a écrit à Marcel Cachin au début d'avril, par la voie légale, et nous appelons votre attention sur ce malheureux qui dépérit chaque jour. D'ailleurs, Franchet d'Espérey, hanté par la peur du bolchevisme depuis novembre 1918, ne s'est pas con-

tenté d'écraser la République des Soviets hongrois ; digne serviteur du sbire en chef Clemenceau, il a écrasé le jeune socialisme serbe de la même façon. A Bucarest (Roumanie), son digne acolyte, Berthelot (puissamment aidé par le ministre de France, M. de Saint-Aulaire, et l'attaché naval, Marquis de Belloy, capitaine de vaisseau, lequel se flatte d'actes atroces exercés contre les populations russes) a su appuyer de ses conseils (par la reine) et de ses troupes le gouvernement de ce roi absolu. C'est grâce à son appui que le gouvernement roumain a décapité la Social Démocratie roumaine (mi-décembre 1918) par les fusillades de Bucarest et de Braïla, contre des gens qui manifestaient contre la vie chère. Malgré cela, la Social Démocratie roumaine a les yeux sur la France; elle réclame instamment nos journaux. Nous savons qu'elle a essayé d'appuyer le « Protet » lors des arrestations du 16 avril à son bord (1) malgré le danger qu'elle courait. Voilà comment le seul trait d'union qui pouvait réunir les Balkans (le socialisme) a été rompu par les généraux français. En mer Noire, le poste de T. S. F. d'Odessa (indicatif d'appel : Uka) parle à 3 h. m. (heure du lieu, troisième fuseau). Un deuxième, très puissant (qui a pour indicatif d'appel Rik), c'est-à-dire Riga — mais ce doit être Moscou — parle à 2 h. m. ; ce dernier doit être entendu par Eiffel. Ces renseignements, pour si incomplets qu'ils soient, vous serviront de jalons pour en obtenir d'autres et vous aideront à établir la République des Soviets d'Europe, réalité plus tangible que la très vague Société des Nations, où chaque cour intrigue pour elle. Nous serions heureux que vous ayez trouvé de l'inédit dans ce que nous vous écrivons. Enfin, une idée que nous émettons est celle de se servir du cinéma pour la propagande ; quelques bons films réalistes sur les bagnes, les horreurs de la guerre, les grèves et les provocations capitalistes seraient un puissant secours ; comme il est évident que ces films seraient plus courus que les romans policiers, surtout en ce moment, vous trouverez facilement une société pour les lancer, et les hommes ne manqueront pas, parmi nous, pour en dresser le canevas.

Quoi qu'il en soit, dites-vous bien que nous ne faiblirons pas et les traitements qui nous sont infligés sont justement la preuve que nous avons touché juste; aussi

(1) Les 3 du Diderot ont été graciés en mai.

attendons-nous patiemment le jour où nous déploierons aussi nos drapeaux rouges devant la rage impuissante de ceux qui, aujourd'hui, nous torturent. C'est dans cet espoir que tous les vingt et un marins condamnés de la mer Noire enfermés à Nîmes, nous restons inébranlables et crions tous en chœur et à pleine voix : « Vive l'Internationale Socialiste ! »

Par délégation et par ordre :

FONS, du Touareg.  
HURET, de la France.  
MARTY, du Protet.  
RICROS, de la France.

### *Lettre au Comité de défense des Marins*

25 avril 1920.

CAMARADES,

Une fois de plus, nous venons vous féliciter de l'énergie et de l'activité que vous déployez et dont quelques échos, bien affaiblis, d'ailleurs, nous parviennent. Une fois de plus, nous vous renouvelons notre confiance pleine et entière ; plus particulièrement, nous sommes très-heureux de voir que vous marchez en union avec le Parti socialiste et en collaboration étroite avec la C. G. T., c'est-à-dire avec les travailleurs. Quoique nous soyons très peu au courant de la situation extérieure, nous vous signalons les faits suivants, espérant qu'ils pourront vous servir pour notre défense.

1° *Amélioration de notre situation actuelle.* — Les condamnés militaires pour motifs militaires ou politiques sont mélangés avec les détenus de droit commun. Toutefois, les travaux forcés sont séparés des peines de détention ou de prison. La règle unique de la Centrale est celle de la prison : lever à 6 h. 30 ; coucher à 18 h. 45. Toute la journée dans les ateliers, sauf de 9 h. à 9 h. 30 et de 16 h. à 16 h. 30 (repas) et de 9 h. 30 à 10 heures et de 16 h. 30 à 17 heures (marche au préau en file indienne au pas). Toute conversation ou échange de paroles est formellement interdite. La nourriture est juste suffisante pour ne pas tomber d'inanition. On peut acheter à la cantine des suppléments avec l'argent disponible qui se compose de cinq francs par mois envoyés par la famille

et l'argent gagné qui comprend la moitié des trois dixièmes de ce que gagne le détenu. Cela fait environ 4 à 5 fr. par mois au grand maximum. Les soumissionnaires pour le compte de qui nous travaillons augmentent leurs prix de vente, mais se gardent bien de modifier les tarifs du travail. Comme les prix des articles de la cantine augmentent progressivement, que les timbres sont passés de 0,10 à 0,25 et que le savon doit être acheté à l'administration, nous n'arrivons que péniblement à acheter la pitance nécessaire. Certains gardiens ont un peu de sympathie pour nous, mais le fait que nous sommes mélangés avec les autres les empêche de nous favoriser dans la mesure du possible et les punitions tombent : elles consistent en suppression de la pitance du soir, pain sec, cellule ou discipline. Les améliorations de notre situation actuelle doivent consister en : 1° *Séparation* dans chacune des deux catégories de condamnés aux travaux forcés et à la prison, des condamnés militaires avec ceux de droit commun; 2° *Séparation complète* des condamnés à la détention des autres et mise au régime de la détention (paye: 7/10 du gain et liberté de parole); 3° *Révision* des tarifs de travail et majoration proportionnelle à celle du prix des denrées; 4° *Campagne à mener* pour que les prisonniers travaillent pour l'Etat et non pour des particuliers. Il est ignoble que trois ateliers de travaux forcés et un de prison travaillent pour un individu qui chicane pour donner 5 francs de gratification à un malheureux qui est ici après quatre ans de guerre, tandis que ce monsieur, mobilisé dans l'auxiliaire, sur place et pendant un an, fait vingt mille francs de bénéfice net par mois extorqué dans les prisons du Midi. Le syndicat de ses ouvriers à Beaucaire (fabrique de chaises) a dû recevoir de notre part, fin mars, une lettre lui signalant ces faits en même temps que la mauvaise confection, véritable sabotage. Nous demandons que soit étudié le boycottage des produits fabriqués par les prisons tant qu'ils ne le seront pas pour le compte de l'Etat, d'autant plus que ce monsieur se flatte de se servir des forçats comme briseurs de grève. A toutes fins utiles, nous signalons le traitement infligé à Perrone, du *Waldeck-Rousseau*, en août, à la maison d'arrêt de Toulon. Le gardien Bigre ayant surpris Perrone causant haut au dortoir, notre camarade a attrapé 15 jours de cachot. Dans cette maison d'arrêt, les cachots sont en sous-sol, sans bouche d'air d'aucune sorte ; humidité persistante et deux centimètres d'eau

en permanence sur le sol. Pain sec et une gamelle de soupe tous les quatre jours. Quoique le camarade Marty ait signalé au gardien-fourrier, chef par intérim, l'état de Perrone blessé à la tête et sujet à des crises d'épilepsie, le docteur de la prison l'ayant déclaré « bon pour le cachot », Perrone fut descendu et fit ses 15 jours. Il en remonta dans un état lamentable.

2° *Campagne pour l'amnistie*. — Nous approuvons entièrement tout ce que vous faites et les appuis dont vous vous servez.

3° *Revision*. — Si, comme cela est à craindre, l'amnistie ne nous est pas octroyée, la revision de tous les procès sera un excellent moyen de continuer la lutte. Une séance de nos conseils de guerre fait plus pour la propagande que tous les tracts et meetings, qui ont déjà tant fait, grâce à vous qui les avez organisés. Il faudrait que les séances des conseils de guerre soient publiques ; le huis clos n'a d'ailleurs aucune raison d'être prononcé en ce moment. Il faut éviter aussi l'obstruction consistant dans l'occupation de la salle par les officiers qui ne laissent que peu ou point de place au vrai peuple. Bien entendu, il faut avoir et conserver le compte rendu complet des séances; beaucoup de témoins n'ont parlé ou n'ont modifié leurs dépositions que par la pression directe ou indirecte des officiers. Il faut parer ce coup et pour cela faire entendre publiquement des avertissements en bloc, aux témoins. Enfin, pour le *France* et le *Waldeck*, ne pas oublier d'exiger le témoignage de Marty. Il serait peut-être bon que les séances aient lieu sur un grand cuirassé, dans une batterie ou, si c'est à terre, au tribunal civil ; que les ouvriers du port et les matelots de l'escadre aient toute liberté pour y assister. Il nous paraît enfin que les conseils doivent se succéder à 8 ou 10 jours d'intervalle, autant pour permettre le repos des avocats que pour prolonger la durée de l'affaire. L'ordre aussi serait à déterminer. Il serait avantageux qu'il soit : *Touareg, Diderot, France, Provence, Waldeck, Protet*. Nous serions heureux que les avocats soient exclusivement du Parti socialiste et agréés par vous, afin qu'ils n'étouffent pas et ne trompent pas les inculpés.

4° *Evasion*. — Les conseils de guerre de revision n'acquitteront certainement pas tous les inculpés. Nous vous laissons entière liberté sur ce cas délicat. Toutefois, nous voudrions être prévenus de ce que vous en pensez, et

comme dans la lettre que nous vous avons écrite fin mars, nous répétons qu'il n'y a rien à faire ici sans le secours du dehors. Beaucoup de détenus sont lâches ou mouchards. Même aux travaux forcés, il y a des mouchards et des lâches. Si nous allons en revision, nous pensons qu'il ne faut rien tenter avant les jugements, car c'est l'intérêt de la cause qui doit nous guider seul.

5° Situation actuelle. — Sans être tenus en suspicion spéciale, les postes de faveur nous sont refusés, comme d'ailleurs à tous les braves garçons de la prison. Seuls les mouchards sont embusqués.

Il nous tarde ardemment d'être à vos côtés dans ce bloc formidable des travailleurs ; libres, nous constituerons le dossier colossal grâce auquel nous pourrions obtenir la punition des coupables et abattre la dernière citadelle de la réaction : la marine de guerre, dans ses différents corps d'officiers, cancer qui ronge la nation en vivant du sang de ses meilleurs fils ; et en écrivant cela, ce n'est pas seulement aux 14 malheureux assassinés à Sébastopol, avec femmes et enfants russes que nous pensons, c'est à tous ceux qui dorment au fond des mers par l'incapacité ou la folie des chefs.

.....

Nous vous demandons de relier au souvenir des 14 victimes de l'infect lieutenant de vaisseau Pestain celui de Camille Pelletan qui, le premier en France, a brisé les fers des marins et qui, tombé sous les plus honteuses calomnies, n'a été soutenu par personne et abandonné par son parti même, sur ce sujet. Inébranlablement confiants en l'avenir, nous attendons la libération ou ce que vous avez trouvé de mieux comme action en notre faveur. Nous vous renouvelons notre confiance pleine et entière et attendons dans le calme, mais impatientement, le moment où le prolétariat enfin conscient de sa force, nous appellera pour la lutte finale.

*Au nom des vingt et un condamnés de la mer Noire de la Centrale de Nîmes, par délégation et par ordre,*

FONS, du Touareg.  
HURET, de la France.  
MARTY, du Protet.  
RICROS, de la France.

*Post-scriptum*

2 mai 1920.

CAMARADES,

Nous apprenons à l'instant que vous redoublez d'activité dans votre propagande et vous approuvons d'autant plus que l'administration ne nous ménage en rien. Brunetti (du Touareg) vient de faire 16 jours de cellule au pain sec et Trouva (de la Provence) 8 jours pour des motifs futiles; punitions données par le directeur qui ne fait pas de différence entre la faute par insouciance d'un des nôtres et celle voulue d'un autre. Cela n'arriverait pas si nous étions à part, comme le simple bon sens l'indique. Hier, 1<sup>er</sup> Mai, il n'y a pas eu de visite pour éviter que, par manifestation, nous nous fassions porter malades. D'ailleurs, le nombre des malades est limité administrativement. Ainsi, les 400 travaux forcés ont 18 lits à l'infirmerie, de sorte que, quand il y a un nouvel entrant et que les 18 lits sont pris, on met le moins malade dehors. Voilà comment on nous traite ! Une bonne chose serait peut-être la publication, dans chaque localité où des nôtres sont en prison, de la liste de leurs noms ; en tout cas, vous aurez toujours notre confiance quoi que vous fassiez. Malgré quelques timides inévitables, notre bloc reste ferme et confiant. En vous remerciant une fois de plus et vous encourageant à persévérer, recevez notre salut fraternel.

*Par délégation et par ordre :*

André MARTY.

Lundi 26 avril 1920.

CHER FRÈRE,

A tout hasard, je prépare une lettre, espérant que l'occasion se présentera un jour de la faire sortir. Prends connaissance des lettres A et B, puis envoie-les à leur adresse.

Des renseignements très détaillés sur le régime de la Centrale, les injustices flagrantes, le travail des ateliers au bénéfice de l'Etat pourront vous être fournis par le porteur, libérable le 6 mai prochain.

Lors de l'évasion de Toulon (30 juillet 1919), certains journaux réactionnaires auraient dit que je l'avais organisée, mais n'étais pas parti pour avoir ma grâce. Inter-

rogé avec les autres détenus le 31-7-19 par un agent de l'administration pénitentiaire, j'ai terminé ma déclaration écrite (en tous points semblable d'ailleurs à celle des autres) par cette phrase : « D'ailleurs, dans le cas où l'administration pénitentiaire demanderait des réductions de peine pour ceux qui n'ont pas profité de cette chance d'évasion, je refuse d'avance toute mesure de clémence en ma faveur, car elle ne pourrait s'étendre à mes camarades incarcérés pour le même motif que moi. » C'est écrit et signé de mon nom.

Le 21 mars, nous avons écrit au comité et à Marcel Cachin. J'espère que les lettres sont arrivées. Je termine aujourd'hui 2 mai cette longue lettre, espérant vous en faire passer d'autres de loin en loin. N'oubliez pas de m'accuser réception.

André MARTY.

*Affaires des lettres.* — Je viens d'avoir une histoire pour vos lettres 67 et 29. L'aide-vaguemestre, un infect gardien nommé Terral, a fait remarquer au directeur certains passages relatifs à l'amnistie. Il n'y avait rien de bien grave. Sur ce, le directeur me fait appeler le samedi matin et me passe un savon terrible. Il en profite pour me rappeler les paroles que j'ai dites au docteur. Il insiste surtout sur le fait que tous deux vous me dites que l'amnistie sera discutée le 20. « Que se passerait-il si la nouvelle se répandait dans la Centrale ! Je ne veux pas vous couper la correspondance, car on dirait que je vous brime. Prévenez votre frère que je ne laisserai plus passer de pareilles choses. » Or, le dimanche 18, à la messe, à 8 heures et demie, en présence de 300 détenus et des gardiens de service, l'aumônier a dit en chaire : « Ayez confiance et espoir, mes enfants, la Chambre va discuter l'amnistie le mardi 20!! » Alors ?...

Je vous embrasse tous. — A. MARTY.

Centrale de Nîmes, 18 juillet 1920.

CHER FRÈRE,

Je t'envoie ci-joint deux paquets de documents qui te seront utiles. Tu en feras tel usage que tu voudras.

Il y a ici quelques soldats dont certains ont refusé de marcher en Russie et 17 marins détentionnaires (Fran

ce : 6; Provence : 7; Touareg : 4, dont notre pays Fons). Je les vois de loin en loin et nous restons bien unis; ils sont tous en bonne santé. Nous arrivons, quoique difficilement, à communiquer par des moyens spéciaux. Berthon a dû recevoir un mémoire de Fons sur le Touareg et un de Lescouet sur la Provence. Le brouillon de ce dernier est annexé; ci-joint le mémoire sur l'« affaire du France ». Je vais m'inquiéter d'en faire un pour moi. Ne pas prendre au sérieux ce que je dis dans ma lettre du 18 juillet, puisque je vous l'ai écrite par ordre.

Les 2 lettres que je n'ai jamais reçues au moment de mon transfert de Toulon ici ont certainement été mises au panier par le vaguemestre. C'est pratique courante. Tout ce qui est joint te sera remis à la main.

Quoique avec des retards et des déformations, j'arrive à savoir à peu près ce qui se passe dehors et, par induction, je crois connaître les événements politiques intérieurs et extérieurs. Je vais rédiger un mémoire complémentaire (très important) et tâcherai de vous le faire parvenir. Trouva (Provence) vient d'attraper 13 jours de cellule pour bavardage sur la cour; le gardien Massy l'a frappé devant tout le monde et en cellule. Brunetti (Touareg) vient de faire 4 jours pour bavardage à l'atelier, et Canonne (France) encore 4 jours. Cependant, leur condamnation à la détention les autorise à parler. A voir comment Marty a été traité par le docteur, cela n'a rien d'étonnant. Les bandits de droit commun, menteurs et hypocrites, sont mieux considérés que les marins restés francs.

Berthon a reçu le mémoire de Lescouet (Provence) fait par moi. Mais il ne doit pas avoir celui de Fons (Touareg).

#### L'application des peines

Les condamnés à la détention présents à Nîmes sont ceux de France, Provence, Touareg et Diderot (ces derniers graciés). Arrivés le 22 décembre, ils ont été répartis dans les différents ateliers et soumis évidemment au régime de la prison. La détention se subissait autrefois à la Centrale de Clairvaux. Celle-ci ayant été remplie pendant la guerre, le ministre de la justice a déclaré que, pendant la durée des hostilités, les détentionnaires seraient tous uniformément soumis au régime de la prison. C'est d'abord une faute grave que de mélanger des

hommes purs de toute souillure, comme les 21 marins, aux récidivistes qui peuplent la prison. C'est de plus une infamie. Le ministre se substitue à un tribunal régulier en soumettant des condamnés à une peine plus dure que celle à laquelle ils ont été condamnés. *C'est un abus de pouvoir pour lequel il doit être poursuivi en justice*, le régime des décrets-lois ayant été repoussé par le Parlement. Brunnetti, du *Touareg*, a réclamé à l'inspecteur général qui est passé en mai. Lagaillarde (*France*) ayant écrit ce qui précède au directeur, s'est vu appeler chez le gardien-chef qui lui a dit qu'aucune distinction n'était à faire entre détentionnaires et prisonniers et a failli être puni de cellule. Au Comité d'agir ! Dans le même ordre d'idées, j'ai demandé en mai à l'inspecteur général de séparer les différentes catégories de travaux forcés. Bien entendu, lettre morte et pas de réponse à ce sujet.

15 octobre. — La nuit passée, le prolétariat de Nîmes, hommes et femmes, est venu pendant une heure crier le long des murs sa volonté d'amnistie. Quelle aide et quel réconfort !

NICE (maison cellulaire), 1<sup>er</sup> janvier 1921. — Depuis le 17 novembre, je suis au secret et complètement isolé du monde vivant. Pourquoi ? Est-ce notre grève d'octobre ? Est-ce les documents saisis par la police ? On ne m'a donné aucun motif. J'ai faim, et aussi j'ai froid. Mais je suis heureux, car la veille de mon départ de Nîmes j'ai su que Wrangel a été écrasé. Aussi je continue à tourner dans ma cellule, presque content.

MARSEILLE (prison Saint-Pierre), 31 janvier, 10 heures. — Toujours en cellule pour la journée, étant en cours de transfert de Nice à Thouars. Le guichet de la porte s'ouvre. Une main me lance du pain et toute la journée il en sera ainsi : des camarades inconnus me lancent à manger, me passent du vin. A midi, une figure énergique s'encadre dans le guichet : « Tiens bon ! Courage ! Le Congrès de Tours a voté, à une énorme majorité, l'adhésion à la Troisième Internationale. » De nouveau, je suis heureux. Malgré la menace qui pèse toujours sur moi de l'inconnu où on me conduit, j'ai espoir non seulement en ma libération, mais surtout dans celle du prolétariat.

THOUARS (maison de force), 12 février 1921. — Depuis le 2 je suis en Vendée, toujours en cellule. Il fait froid et je me sens faible. Hier, un billet m'a été jeté par le judas. Il m'informe que 4 de mes camarades marins sont ici, à l'isolement eux aussi. J'ai répondu en traçant sur le papier des lignes en saillie avec une tête d'épingle.

31 mars. — Je suis sorti de cellule ce matin et placé dans un atelier et je pense à mes 2 voisins du quartier cellulaire de punition qui, pour un simple geste contre le prévôt, reçoivent 2 ou 3 fois par jour, une volée de coups de pieds et de coups de trique. Voilà les procédés de redressement de notre république. Ces pauvres bougres ne sortiront pas vivants de cellule.

CLAIRVAUX (maison de détention), 4 janvier 1922. — La hideuse prison d'Etat est dirigée par un triste individu, nationaliste militant, aussi bouffi d'orgueil qu'autoritaire. Il vient, toutefois, de se faire remettre à sa place par un de nos camarades marins puni de cellule pour avoir souffleté un mouchard. « Hein, lui disait-il, à l'abri derrière la grille en fer forgé, commencez-vous à comprendre que nous sommes les plus forts ? » — « Vous ne le serez pas toujours, Monsieur le Directeur ! » répondit fièrement notre camarade, et le triste sire s'en repartit furieux, mais n'osant pas punir encore.

Mai 1922. — Nous jouons de malheur. Tous les camarades qui servaient d'intermédiaires pour nos communications viennent successivement d'être pris à quelques jours d'intervalles. Ils sont envoyés aussitôt en cellule, au secret absolu. Le directeur lui-même les interroge. Menaces, promesses les laissent inébranlables : pas un seul n'a voulu dévoiler quoi que ce soit. Dédié en exemple aux grands révolutionnaires des plates-formes électORALES.

10 septembre 1922. — Depuis 6 jours troupes et gendarmes se massent autour de la prison. Le directeur multiplie les fouilles. Il cherche lui-même dans les égouts des armes que nous y aurions cachées. Nous avons réussi à savoir que cet affolement est causé par l'annonce d'une manifestation prochaine à Clairvaux pour l'amnistie.

**CONCLUSION****LEURS PROCÉDÉS**

Depuis mon départ de Clairvaux je n'ai pas cessé de penser à nos malheureux camarades restés prisonniers de l'ennemi, de l'ennemi de classe féroce et sanguinaire. Les craintes que je formulais autour de moi se sont malheureusement réalisées.

Durant mon séjour de 23 mois dans cette prison, bon nombre de gardiens et le directeur lui-même, s'étaient bien adoucis; ils n'ignoraient pas que je sais voir et écouter et ils craignaient toujours que je fasse savoir à l'extérieur ce qui se passait en dedans des murs.

Depuis ma libération, la répression sévit de la manière la plus honteuse. Le directeur Catery, nationaliste fervent, patriote avec la peau des autres (il a eu le toupet de me dire : « il faut aimer la France », mais il garde son fils près de lui au lieu de l'envoyer au Maroc ou dans la Ruhr) est un individu dont je ne parle qu'avec dégoût.

Il est difficile, je crois, de trouver un personnage plus bêtement fier : il ne sort de la prison que par la grande porte cochère ouverte à deux battants (porte n° 3).

Qu'il me suffise de dire pour le dépeindre que, fin mai 1922, mon camarade Georges Wallet, ayant été appelé chez lui au sujet de son élection au Conseil d'arrondissement de Vierzon, le directeur Catery lui a présenté à signer une feuille entièrement masquée par un buvard! Il croyait peut-être que le jeune camarade allait se laisser prendre à signer une pièce sans l'avoir lue!

Ce Catery a la haine des condamnés; on voit où cela peut mener! Il n'est d'ailleurs jamais si content que lorsque, trônant à son tribunal « Le prétoire », il envoie des malheureux pour 30 jours en cellule.

A ce fonctionnaire « modèle », je répète ce que je lui ai déjà dit en présence de son digne ami le contrôleur Genèvez : « Vous appartenez à cette catégorie de fonctionnaires qu'on ne doit pas croire ».

Sous une pareille direction, un groupe de gardiens, qui déshonorent leurs camarades, s'abaissent aux plus viles besognes.

Elles rappellent celles de l'affaire Roussel à Biribi.

Je cite un seul exemple. Le gardien Privet, fils d'un gardien, qui après son service a essayé de gagner sa vie en travaillant aux fours à chaux de Clairvaux pendant 3 mois, ne m'avait pas à la bonne. Trop lâche pour me provoquer, il s'en prenait aux camarades considérés, à tort ou à raison, comme mes amis. Ayant protesté contre de pareils agissements, il a trouvé une autre méthode.

De jeunes gardiens s'embauchent tous les jours; Privet choisit ceux qui lui paraissent faibles de caractère et les lance contre « les soi-disant mauvaises têtes, amis de Marty ».

Comme toute punition portée est confirmée par Catery il lui est facile de lancer à la mort qui lui plaît.

Quelques jours avant ma libération, je suis intervenu personnellement pour tirer un malheureux des griffes de cet individu : Ce Privet avait monté un véritable complot pour le faire envoyer en cellule... par un autre gardien !

Là il était attendu par un autre fou de sa trempe, le nommé Polvèche qui était prêt à coller au malheureux camarade la « danse » journalière.

J'ajoute que Polvèche est exclu de l'Amicale des gardiens de prison et que Privet fils a été traité de mouchar en pleine réunion.

Je comprends que d'honnêtes gens se désolidarisent de pareilles canailles !

Sans pitié depuis des années ils torturent de pauvres soldats, de pauvres misérables victimes du hideux militarisme. Il faut que nous pensions à eux, que nous y fassions penser tous ceux qu'entraîne le courant de la vie dans l'affreux égoïsme qui régit le monde. Il faut qu'à chaque minute de la vie nous rappelions à ceux qui manœuvrent autour de nous que ces courts instants qui nous échappent si vite sont là-bas des siècles d'angoisse et de désespoir.

## LES DÉSERTEURS

Il ne s'agit pas de Poincaré et de sa clique de politiciens qui ont déménagé à Bordeaux en août 1914, si vite qu'ils avaient oublié à Paris les diamants de la couronne (92 millions); il ne s'agit pas des bourgeois et des parlementaires qui, en 1918, à l'époque de la « Bertha » et des taubes, couraient héroïquement retrouver un parent en Bretagne ou en Gironde, tandis que les ouvriers, les sans-le-sou, risquaient la mort dans les rues de Paris.

Il s'agit de ceux qui n'ont pu supporter l'enfer atroce des tranchées, de ceux qui avaient le cafard, de ceux qui n'ont pas voulu tuer ou tout simplement de ceux qui ont eu peur. Ceux-là, après des années de cette existence de tranchées que chacun aujourd'hui s'efforce d'oublier, après des années encore plus terribles d'emprisonnement, sont toujours murés dans les bagnes. Ils s'épuisent sur la terre de notre belle France, en Algérie, dans la géhenne de la Guyane. Chaque jour un peu plus, ils sentent la vie les quitter; les uns après les autres, ils voient leurs camarades les moins robustes mourir de faim et de froid, quand on ne les assassine pas à coups de trique; nuit et jour la douleur lancinante de savoir dans la gêne ou la misère des êtres qui leur sont chers les hante.

Et d'ailleurs ils ne savent heureusement pas le martyre de ces innocents qui eux, cependant, n'ont pas été condamnés et souffrent peut-être plus dans leur âme qu'il n'est possible de souffrir dans sa chair.

Tous les jours m'arrivent des lettres atroces; au hasard, en voici une, venant de Lyon :

« Je me permets de vous écrire parce que je suis dans la douleur. Je suis mère de deux enfants en bas-âge; leur père a été condamné à 10 ans de travaux publics pour n'avoir pas rejoint son corps en 1918.

« Dans un moment de désespoir il s'est évadé du camp d'Orléansville, ce qui leur a valu encore trois ans de prison.

« C'est sa mort qu'ils veulent ces bandits, ces assassins qui ne tiennent pas compte qu'il a des enfants; il faut que je travaille bien souvent jusqu'à deux heures du matin pour leur donner à manger et les pauvres petits me réclament toujours leur père. Je suis complètement désespérée, car il a encore deux autres enfants de son premier

mariage : j'ai écrit à M. Millerand et lui ai demandé s'il faut que j'expie encore longtemps le crime d'avoir été mère. En même temps que lui on a jugé trois déserteurs qui ont été envoyés aussi en Afrique, et deux voleurs, dont l'un a eu le sursis et l'autre a été acquitté. Ah ! elle est propre leur justice ! »

J'ai eu autour de moi des centaines de déserteurs ; on ne peut expliquer que par une haine violente de classe leur exclusion systématique non seulement de l'amnistie, mais encore de toute mesure de grâce : les tableaux de grâce bi-annuels sont supprimés depuis 1914. J'en ai connu un qui s'était endormi au cantonnement. Eveillé après le départ de ses camarades, il n'a pas osé se montrer de peur du terrible falot et il a erré six jours à l'arrière du front : dix ans de détention.

Un autre n'a plus voulu tuer. C'était un engagé volontaire qui faisait la guerre, terriblement. Un jour, il trouve dans la main d'un Allemand qu'il venait de tuer la photo d'une femme et de trois petits enfants. Il a réfléchi ; il est revenu voir le cadavre et puis il est parti : 15 ans de détention.

J'en ai connu un à qui ses camarades avaient fait croire que pour avoir poussé quelques cris devant un chef de gare il allait être fusillé. Il a laissé sac et fusil, s'est enfui : 15 ans de détention.

Là-bas en Orient, au pays de la fièvre, trois soldats ivres avaient insulté le lieutenant. Menacés du « falot », craignant le peloton, ils sautent le parapet en criant qu'ils vont chez les Bulgares. Dans leur ivresse ils retombent 20 minutes après dans un boyau français : 10 ans de travaux forcés à tous les trois.

Voilà les bandits et les mauvais Français qu'on laisse en exil ou en prison, comme si depuis longtemps leurs souffrances n'avaient pas largement payé la soi-disant faute qu'ils avaient commise.

Le Bloc national pique des crises d'hystérie chaque fois qu'on parle d'amnistie. L'imbécillité ou la canaillerie notoire de ses membres peut seule exprimer l'oubli de leurs promesses en 1919, quelques jours avant la grande foire électorale. Une association d'anciens combattants (qui n'est pas l'Arac) avait en effet adressé à Henry Paté un programme dont l'article 9 demandait « amnistie pleine et entière pour tous les condamnés militaires ». Celui-ci répondit textuellement : « Mes camarades de liste

« m'ont chargé de répondre en leur nom. Je suis heureux de vous faire savoir que tous nous sommes disposés à soutenir et à défendre le programme que vous nous avez soumis. C'est au nom, je vous le répète, de tous mes camarades de la liste que je vous fais cette déclaration. » Cette liste dite d'union républicaine, « sociale et nationale » comptait les noms de Millerand, Barrès, Ignace, Galli, Erlich, etc. Je rappelle qu'Ignace est un des plus féroces adversaires de l'amnistie et que c'est lui qui a fait enterrer le projet en avril 1922.

Quant aux radicaux du Bloc des Gauches, qui se déclarent pour l'amnistie et qui essaient même de s'infiltrer dans les comités d'amnistie lorsqu'ils y voient un tremplin électoral possible, il est temps de les démasquer. Lors de la séance du Sénat, le 23 juin 1923, M. Milliès-Lacroix a déclaré (*Journal Officiel*, page 923) : « J'ai été tout à l'heure l'interprète d'un très grand nombre de mes amis — je veux dire de l'unanimité de mes amis qui siègent sur ces bancs à gauche — (*assistent*) en proposant au Sénat d'ajouter : « à l'exception des déserteurs ». Pas une seule interruption ne s'est élevée.

Je ne m'étonne nullement que les gauches ne veuillent pas amnistier les déserteurs. J'ai vu des directeurs de prison du Bloc des gauches aussi féroces que l'hyène du Bloc National qui règne à Clairvaux. Ce qui m'indigne, c'est leur hypocrisie.

Nous voulons l'amnistie pour tous, pour les déserteurs comme pour les autres. Nous voulons leur libération tout de suite. Nous ne demandons rien aux politiciens. Si les blocards de toute couleur veulent l'amnistie, qu'ils la votent. Ils le peuvent. La légalité bourgeoise reconnaît au Sénat (majorité de « gauche ») le droit de prendre l'initiative des lois ; qu'il le fasse donc. Des promesses ? Ils seraient les premiers à rire de nous si nous si croyions.

Récemment, à Dijon, l'intervention d'un ancien mutin a légèrement « émotionné » les pêcheurs de mandats et de galete.

La pantomime électorale s'organise dans toute la France. Debout donc, les bagnards ! Exécutez d'abord dans les ateliers et les bureaux ceux qui, s'étant courbés sous la trique des chaouchs, oublient maintenant leurs camarades emmurés. Nous resterons assez nombreux pour nous dresser devant les assassins de nos camarades et les en-

voyer cul par-dessus tête en bas des tréteaux où ils viennent nous faire des grimaces.

Camarades, ils ont faim, ils ont froid ! Pour les déserteurs, pour tous les condamnés, debout, et de la poigne !

## POUR L'AMNISTIE TOTALE

Depuis mon premier article sur l'amnistie, je reçois une multitude de lettres : encouragements, invitations à des meetings, — et aussi des menaces. Si je néglige les menaces, il m'est également impossible de répondre aux encouragements et aux invitations. Mais je répète que je ne cesserai de lutter que lorsque tous les emprisonnés auront été libérés.

Il faut arracher le vote de l'amnistie pleine et entière. La grâce amnistiante c'est de la blague, un simple truc électoral.

Les élections de 1924 approchent. Les rats engraisés dans le gros fromage politique tiennent beaucoup à conserver leur place et des nausées de dégoût me montent quand je vois que tous les politiciens osent étaler au grand jour une seule préoccupation : comment se faire réélire ? Au moment de la campagne, ils vont raconter leur boniment : lois républicaines, baisse du coût de la vie (que seule leur stupidité a fait et fera encore monter). A la question d'amnistie posée par les compères (comme dans les baraques de lutteurs forains), les réponses sont prêtes : les uns s'excuseront : « Nous avons donné au gouvernement les moyens de libérer les condamnés ; adressez-vous à lui si votre fils est mort de faim ou de froid en cellule ». Les autres se frapperont le cœur et, avec des larmes dans la voix, pleurnicheront : « Ce n'est pas notre faute ; la majorité était réactionnaire ; ayez pitié de nous. Le projet de loi a été déposé en janvier 1922 par un gouvernement républicain ; ce n'est pas notre faute si le Bloc National l'a enterré ».

Fumistes, ça ne prendra plus. Le Sénat se dit sincèrement républicain ; il peut prendre l'initiative d'une loi ; il peut même dissoudre la Chambre si elle résiste. Mais ces braves sénateurs sont de « bons papas » ; il ne faut pas troubler leur digestion, qui passe avant leurs principes républicains et laïques (?). Surtout pas d'histoire

avec la caste militaire qui veut le silence sur tous : aussi bien sur les généraux de Flirey et de Vingré, que sur les petits soldats envoyés au bagne.

En voici un nouvel exemple. Lors de mon conseil de guerre du 4 juillet 1919, la « conversation » roulait sur des paroles que j'avais prononcées dans un café de Galatz (Roumanie), à une table où étaient assis soldats et marins français. Je leur avais fait toucher du doigt la partialité de la justice de classe qui condamnait Cottin et acquittait Villain. J'avais souligné que les travailleurs parisiens avaient immédiatement réagi par une grandiose manifestation, devant la maison de Jaurès. Le président, après que j'eus rappelé ce fait, s'écria, tragique : « Et cependant, vous saviez bien qu'il n'y a pas eu de manifestation ; vous alliez jusqu'à mentir effrontément dans votre triste besogne ». Cet homme craignait et combattait l'effet de propagande parmi les marins spectateurs, et alors il mentait, lui, il voulait tout étouffer. C'est l'habitude de cette clique. Non seulement ils condamnent, mais encore ils étouffent, ou veulent étouffer les protestations populaires ; les sincères républicains pacifistes n'osent pas les contrecarrer.

Eh bien, cette protestation, il faut la faire de façon qu'on ne puisse pas l'étouffer. Un seul moyen pour cela : la protestation pour l'amnistie doit s'amplifier jusqu'à prendre allure révolutionnaire : « Amnistie ou Révolution ! » Les parlementaires n'auront qu'une issue honorable, la dernière : c'est de voter la loi dès la rentrée, pour que le 11 novembre 1923, soit 3 ans après la réduction de la tuerie (car on continue à tuer), ils fassent le geste de « pardon » et passent l'éponge ; je crois qu'ils ont intérêt à le faire. S'ils refusent... tant pis pour eux. Mes chers camarades marins et moi-même, nous appellerons autour de nous tous les anciens bagnards, tous ceux qui ont supporté cellule et discipline, les coups de trique, les coups de talon dans les côtes. Tous ensemble, nous irons porter la « contradiction » dans les réunions électorales, avec les moyens qu'on a employés contre nous.

Nous demanderons pourquoi, au lieu de fusiller les malheureux, on les a envoyés hypocritement mourir à petit feu en prison ; pourquoi les gros profiteurs encaissaient la galette à 600 km. du front pendant que les misérables montaient à l'abattoir, sûrs du falot s'ils avaient un moment de défaillance ; pourquoi les députés voleurs

ne sont pas en prison. Et sur nos pancartes nous clouons la photo du cimetière de Clairvaux.

A cette paix de Lausanne que les soi-disant alliés ont signée avec les Turcs, les gouvernements « civilisés » ont imposé à la Turquie l'amnistie. Le Bloc National patriote fait amnistier les Turcs, mais préfère garder dans les prisons de notre belle république les malheureux soldats ou les victimes des machinations policières.

Assez de bavardages, il faut se préparer aux actes. Mais, dès maintenant, je propose aux malheureux mutilés que je ne puis voir sans un serrement de cœur, aux anciens combattants, à toutes les femmes, à tous les travailleurs manuels et intellectuels de saisir toute occasion d'interpeller publiquement les élus partout où ils les rencontreront. Il faut leur crier sans cesse : « Amnistie ! Assez de souffrances ! assez de morts ! Amnistie de suite ! Amnistie pour tous ! Nous la voulons tout de suite, la mort n'attend pas. Ecoutez-nous, il est encore temps, demain il sera trop tard ! »

André MARTY.

## TABLE DES MATIÈRES

AMNISTIE.....	5
NOTE DE L'ÉDITEUR.....	7
I. LES MAISONS CENTRALES.....	9
La traite des blancs.....	9
Enterrés vivants.....	12
La chiourme.....	17
La faim.....	22
Le repos.....	26
La nuit.....	31
La torture.....	35
L'inquisition.....	38
Le paradis.....	42
La liberté.....	45
La tentation.....	48
Les assassins.....	50
La bourgeoisie au travail.....	53
II. LES TRAV'S.....	57
III. LES EXCLUS.....	61
Parias.....	61
Bagnes d'Afrique.....	64
IV. LETTRES ET SOUVENIRS.....	69
V. CONCLUSION.....	85
Leurs procédés.....	85
Les déserteurs.....	87
Pour l'amnistie totale.....	90

REVUE  
GÉNÉRALE  
DES  
LITTÉRATURES

.....

LA " TYPO-LITHO "

COOPÉRATIVE OUVRIÈRE D'IMPRIMERIE

11, R. DANICOURT, MALAKOFF

.....



